



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail – Justice – Solidarité



RAPPORT DE PERCEPTION A LA FIN DU PROJET

« Appui à la gestion des risques liés à la dégradation environnementale dans les zones à risques de radicalisation et de conflits potentiels »



Avril 2021



Table des matières

1	Liste des Tableaux	4
2	LISTE DES SIGLES.....	5
3	RESUME EXECUTIF.....	6
4	Principaux résultats :	6
5	Principales recommandations	10
6	INTRODUCTION	13
7	Contexte de l'étude	14
8	Objectifs de l'étude	14
9	Présentation des zones couvertes par l'étude	15
9.1	Dans la préfecture de Boké	15
9.2	Dans la préfecture de Kindia	16
9.3	Dans la préfecture de Siguiri	16
9.4	Dans la préfecture de Beyla	17
10	MÉTHODOLOGIE.....	17
10.1	Publics cibles.....	17
10.2	Échantillonnage	17
10.3	Taille de l'échantillon.....	18
10.4	Technique d'échantillonnage	19
10.5	Choix des ménages	19
10.6	Choix des individus à enquêter dans les ménages	20
10.7	Déroulement de la collecte des données et contrôle de qualité	21
10.8	Analyse des données	21
11	PRESENTATION DES RESULTATS.....	22
11.1	Caractéristiques des sondés	22
11.2	Pratique de dégradation de l'environnement.....	28
11.3	Connaissance des points focaux dans le cadre de la protection de l'environnement	29
11.4	Pratiques utilisées pour prévenir la dégradation de l'environnement	29
11.5	Les emplois verts créés dans les localités	30
12	Perception début et fin de projet.....	34
13	Planification du développement	37
13.1	Présentation des problématiques spécifique à chacune des collectivités.....	37
13.2	Disponibilité des outils de planification du développement.....	38
13.3	Participation à l'élaboration d'un des outils de planification du développement.....	40
14	Formation des autorités locales	41
15	Conclusion	42

16 RECOMMANDATIONS..... 43
17 RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES 46

1 Liste des Tableaux

Tableau 1: Présentation des échantillons par préfecture	18
Tableau 2: Présentation du sous- échantillon de la préfecture de Boké	18
Tableau 3:Présentation du sous- échantillon de la préfecture de kindia.....	18
Tableau 4: Présentation du sous- échantillon de la préfecture de sigiri.....	19
Tableau 5: Présentation du sous-échantillon de la préfecture de Beyla	19
Tableau 6: Répartition des enquêtés par cible	22
Tableau 7: Répartition des enquêtes par sexe	22
Tableau 8: Repartition des autorités locales par sexe.....	22
Tableau 9: Répartition des enquêtés suivant le niveau de vulnérabilité.....	24
Tableau 10: Répartition des impliqués dans les conflits selon le degré de vulnérabilité	25
Tableau 11: Nature des conflits par préfecture.....	26
Tableau 12: Répercussion des conflits par préfecture	27
Tableau 13: Existence de cadre de concertation en gestion de conflit par préfecture.....	27
Tableau 14: Répartition des pratiques de dégradation de l'environnement par préfecture	28
Tableau 15: Responsable de la dégradation de l'environnement par préfecture	28
Tableau 16: Connaissance de points focaux dans le cadre de la protection de l'environnement	29
Tableau 17: Pratiques vertes utilisées par préfecture.....	30
Tableau 18: Activités socioéconomique pratiquées dans les préfecture	30
Tableau 19: Cibles des activités socioéconomiques	30
Tableau 20: Perception sur les emplois verts créés dans les localités par préfecture	31
Tableau 21: Répartition des personnes formées à la détection et la lutte contre la dégradation.....	31
Tableau 22: Fournisseurs encouragement pour entreprendre une activité respectueuse de l'environnement.....	32
Tableau 23: Niveau de satisfaction de la formation reçue	32
Tableau 24: Répartition vertes appliquées par les bénéficiares des formations par préfecture.....	33
Tableau 25 : Répartition de ceux qui ont créé une entreprise suite aux formations reçues	33
Tableau 26: Poursuite des activités entrepreneuriales ou raisons d'arrêt de l'activité.....	33
Tableau 27: Raison invoquées pour l'arrêt de collaboration avec un co-apprenant.....	33
Tableau 28: Existence d'un outil de planification du développement dans les collectivités par préfecture	40

2 LISTE DES SIGLES

CBG : Compagnie des Bauxites de Guinée

CBK : Compagnie des Bauxites de Kindia

CDC : Carte de Développement Local

CFP : Centre de Formation Professionnelle

CJEDD : Club des Jeunes pour le Développement Durable

DAKMA : Développement Agricole dans les régions de Kindia et Mamou

GNF: Franc Guinéen

GPS : Global Position System

HRW : Human Rights Watch

INS : Institut National de la Statistique

JOSM : Java Open Street Map

OMS : Open Street Map

ONG : Organisation Non Gouvernementale

ONUUDI : Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel

PAI : Planification du Développement

PBF : PeaceBuilding Fund

PDL : Plan de Développement Local

PESR : Probabilité Egaies Sans Remise

PSC : Planification Sensible aux Conflits

RGPH-3 : Recensement Général de la Population et de l'Habitat – 3

SMB : Société Minière de Boké

SPSS : Statistical Package for Social Sciences

3 RESUME EXECUTIF

La mise en œuvre de cette étude de perception de fin de projet « Appui à la gestion des risques liés à la dégradation environnementale dans les zones à risques de radicalisation et de conflits potentiels ». Elle se veut évaluer les effets induits après l'intervention du projet dans les différentes zones. Elle permet de comparer la situation de référence et celle fin de projet pour voir les progrès réalisés sur des grands axes du projet.

Globalement, cette étude se veut mettre en place une cartographie de la perception fine de projet des acteurs sur les risques de conflits liés à la dégradation de l'environnement dans les 28 communes de quatre préfectures de la République de Guinée. Vingt d'entre elles sont des zones d'intervention du projet. Les huit autres ne bénéficient pas du projet. Dans le cadre de l'étude, elles constituent le contrefactuel (témoin) à partir duquel les impacts réels du projet par comparaison des situations avec ou sans projet seront mesurés.

Plus spécifiquement, il s'agissait pour chacune de ces communes de :

- Comparer les valeurs de référence et celle fin de projet afin de mesurer ;
- Évaluer les situations de fin de perception et affiner les objectifs des indicateurs de résultats et de produits du projet conformément à son cadre logique ;
- Évaluer la perception des acteurs sur les conflits et les causes des conflits induits ou accélérés par la dégradation de l'environnement ;
- Formuler des recommandations pour la pérennité du projet.

La mise en œuvre de l'étude a nécessité l'usage de la technique par questionnaire. Cette enquête a touché 1'647 individus répartis dans les préfectures de Kindia, Boké, Siguiri et Beyla. 20 agents enquêteurs constitués en 4 quatre équipes et 4 superviseurs ont été mobilisés pour collecter les données. Dans chaque préfecture, la collecte des données a duré 8 jours.

4 Principaux résultats :

⇒ Sur les conflits et les principales préoccupations des citoyens

En faisant recours aux données de base, on s'aperçoit aisément que 78,8% des résidents déplorent la récurrence des conflits. Mais seulement, dans les zones minières, ils sont beaucoup plus préoccupés par les problèmes liés à l'accès à l'eau, les questions d'emploi/pauvreté et les problèmes environnementaux. La question des problèmes environnementaux est par ailleurs la principale source de préoccupation à Beyla. C'est à Siguiri et Beyla que la récurrence des conflits est dénoncée. Avec la mise en œuvre du projet et par l'effet induit de la sensibilisation des ONG partenaires cela a atténué respectivement de 86.3% et 75.7% par rapport à 91.3% et 88.7% comme données de base. Dans les autres préfectures également, les proportions en faveur de cette affirmation dépassent la moitié.

Le niveau de vulnérabilité est un facteur déterminant dans la participation aux conflits. Au travers d'un instrument de mesure de la vulnérabilité que nous avons construit, il est ressorti des données de base que 98.9% de ceux qui ont été impliqués dans un conflit ont franchi le seuil de la vulnérabilité. Il est aussi intéressant de constater que la participation aux conflits augmente proportionnellement à la significativité de la vulnérabilité. C'est ainsi dire que ceux qui sont extrêmement vulnérables sont plus nombreux à prendre part aux conflits que ceux qui le sont moins. *In fine*, les conflits sont une expression de la grogne face aux conditions précaires d'existence.

Les conflits entre agriculteurs et éleveurs sont les plus récurrents. Ils sont suivis par ordre d'importance de ceux opposants les populations aux compagnies minières et ceux opposants

des agriculteurs entre eux. Le dénominateur commun de ces conflits est l'accès à la terre. Les conflits qui opposent les communautés aux entreprises minières sont relatifs aux questions foncières et la pollution des champs.

Les conflits ont contribué à créer un sentiment de méfiance entre les communautés et groupes sociaux. Les tensions sont encore plus grandes à Beyla. La destruction des cultures est naturellement l'une des répercussions des conflits les plus visibles.

Mais avec l'intervention du projet dans les zones à risques de radicalisation et de conflits, ces différentes couches de vie sociales ont été touchées, du coup, les jeunes qui avaient atteint le seuil de la vulnérabilité se voient aujourd'hui très occupés par des activités quotidiennes leur limitant à ne pas participer à des conflits. Ce qui explique une réduction de 98.9% à 60% de vulnérabilité.

Le niveau de vulnérabilité a régressé de 98.9% à 60% dans la couche jeune. Les jeunes ont développé les activités AGR/ HIMO leur rendant autonome. Le maraichage et l'utilisation d'énergie renouvelable favorise l'autonomisation.

Les acteurs qui favorisent les conflits sont aujourd'hui occupés par des cultures leur permettant de générer des revenus plus ou moins améliorés.

Les cadres de concertation en gestion des conflits sont installés pour atténuer ce fléau. Dans toutes les quatre (4) préfectures, 70% déclarent avoir un cadre de concertation de gestion des conflits. Cela engendre automatiquement la cohésion sociale entre les communauté et acteurs majeurs.

⇒ **Sur les pratiques de dégradation de l'environnement**

Le rôle qu'à jouer les ONG partenaires dans l'exercice de mise en œuvre de ce projet permettra de réduire considérablement les pratiques de dégradation de l'environnement. La pratique nocive à l'environnement la plus pratiquée par les populations des zones couvertes par l'étude est la culture sur brulis. En général, plus de la moitié d'entre elles l'ont citée. Elle est suivie par les feux de brousse (38.5%), les coupes abusives de bois (40.6%), la carbonisation (41.6%) et la destruction des cours d'eaux (30.4%).

Les agriculteurs sont les acteurs les plus responsables de la destruction de l'environnement. Ils sont respectivement suivis par les entreprises minières (32.4%), les éleveurs (30.1%), les chasseurs (25.7%) et les exploitants artisanaux de l'or (20.3%). L'action nocive des agriculteurs, éleveurs et chasseurs est plus décriée à Beyla. Les sociétés minières sont tenues pour responsables en majorité par les populations de Boké qui leur reprochent de tarir les cours d'eaux par leurs activités. À Siguiri, les exploitants artisanaux de l'or sont dénoncés de faire usage de produits toxiques (mercure et cyanure) dans le traitement de l'or et par ricochet, détruire l'environnement et porter atteinte à la santé humaine, animale et végétale.

L'intervention du projet a conduit à réduire les proportions de cette pratique comme l'indiquer ci-haut.

⇒ **Sur la lutte contre la dégradation de l'environnement**

Les points focaux sur la détection et la lutte contre les pratiques néfastes à l'environnement sont connus de près de la moitié de la population. C'est à Beyla que l'action de ces points focaux est beaucoup perceptible.

⇒ **Sur les emplois verts**

L'action des ONG partenaires dans la réalisation des activités a permis de développer quelques emplois verts dans les zones d'intervention. Les emplois dans le domaine de l'énergie solaire sont les plus répandus dans les zones couvertes par cette étude. La vente de lampes solaires a été

citée par 60. % des populations. Les kiosques solaires ont quant à eux été cités par 40.4%. Les emplois verts dans le domaine agricole viennent juste après ceux de l'énergie solaire. Il s'agit des pratiques agricoles agros écologiques et de la culture des plantes de substitution. Les localités les plus impactées par la dégradation de l'environnement sont celles dans lesquelles on pense le plus qu'il y a des emplois verts.

L'action des ONG et des organisations de membres (groupements et unions de producteurs) sont notamment appréciée.

Les bénéficiaires des formations sont généralement satisfaits de la formation qu'ils reçoivent. Quand ils sont formés, plus de moitié des bénéficiaires mettent en application les contenus diffusés. La principale raison pour ne pas mettre en œuvre ce qui a été appris d'une formation est le manque de ressources. Peu de personne formée ont pu démarrer une entreprise dans le domaine de la protection de l'environnement.

Les pratiques agricoles écologiques et/ou biologiques constituent la pratique verte la plus utilisée dans les zones d'intervention du projet. Elle est suivie de la culture des plantes de substitution. L'énergie solaire est la pratique verte la plus utilisée après les pratiques agricoles. Les foyers améliorés ont été cités par 20.1% des habitants.

La culture maraîchère est l'activité socioéconomique la plus développée dans les localités couvertes par l'étude. La culture des légumineuses vient juste après. C'est surtout à Boké et Beyla que ces deux activités sont le plus pratiquées. Les bio digesteurs et le compostage sont en grande partie utilisés à Kindia et Beyla. C'est Siguiri qui est ne pratique quasiment pas des actions en faveur de la protection de l'environnement.

Pour les emplois verts, plusieurs actions ont été initiées par les acteurs et les bénéficiaires à la base. Le réboisement des zones déboisées, Autonomisation dans la mise en oeuvre des **AGR/HIMO** vert notamment les activités vertes, le maraîchage et l'utilisation des énergies renouvelables

⇒ **Sur la planification du développement**

L'examen attentif et minutieux des 11 collectivités relevant des deux zones couvertes par le projet, a révélé au total quatre principales problématiques. Ce sont la validité des PDL et PAI, la prise en compte de l'aspect genre, l'intégration de l'aspect relatif aux conflits dans les planifications de développement, et la représentativité objective des localités relevant des zones pour lesquelles les PDL et PAI ont été conçus.

1. Les PDL et PAI consultés étaient, à quelques exceptions près expirés. Cette situation a sans doute pour conséquence, l'incapacité d'amorcer un véritable développement, basé sur la planification actualisée et objective des besoins, ainsi que du budget qu'il convient de proposer pour la mise en œuvre des actions prioritaire de la collectivité.
2. Les PDL (et par voie de conséquence les PAI qui leur sont liés) ne sont, pour l'essentiel, pas sensible au genre. Cet état de fait vient ajouter une autre tâche noire aux PDL qui sont, comme précédemment mentionné, non à jour.
3. La question liée aux conflits qui sont inhérentes à la vie des collectivités n'est suffisamment ou parfois quasiment pas abordée.
4. Une importante frange des PDL et PAI élaborés n'abordent pas de manière complète, les problématiques de développement de l'ensemble des localités qu'elles couvrent. Très souvent, les planifications sont basées sur une partie des localités qui sont quant à elles, choisies sur des critères qui ne sont, de toute évidence, pas objectifs. Cela aboutit à un

développement parcellaire, donc fortement déséquilibré parce qu'excluant une partie de la collectivité.

Sur la révision des PDL et PAI consultés

Sur la base des problématiques susmentionnées, les PDL et PAI ont fait objet de mise à jour et de révision de manière participative. Cette démarche s'est opérée à travers les techniques d'utilisation d'un questionnaire et l'organisation des focus groups de discussion avec les acteurs concernés. Cela a permis de :

- Procéder à la mise à jour systématique de tous les PDL et PAI dont les dates de péremption étaient dépassées ;
- Inclure l'aspect genre dans le processus de révision des PDL et PAI ;
- Prendre en compte la problématique liée à la résolution des conflits dans la planification des collectivités ;
- Procéder à une révision des PDL et PAI, de manière à les rendre plus inclusive dans l'identification et la priorisation des besoins de manière objective.

⇒ Sur la formation des autorités locales sur la planification sensible aux conflits et les questions de genre

Dans la plupart des zones d'intervention, plusieurs cadres et autorités locales ont été formés sur la planification sensible aux conflits et les questions de genre. 80% des élus locaux sont formés à la planification sensible aux conflits dans la préfecture de Boké.

⇒ Sur les opportunités défis et enjeux des communes et la gestion environnementale et sociale

L'étude montre que les communes d'intervention du projet – qu'elles soient zones minières ou non, présentent des portraits plus ou moins similaires à bien des égards. En effet, les localités qui ne sont pas du registre de zones minières (Kindia et Beyla), en raison de leurs caractéristiques naturelles en termes de climat, végétation et sol, constituent celles dont les conditions du milieu se prêtent à une exploitation agricole et, dans une moindre mesure, à la pratique de l'élevage et la pêche. Aussi, la pluviométrie et le type de sol sont pour Kindia et Beyla qui ont connu un surpeuplement au cours de ces dernières années, des avantages qui peuvent être de véritables sources d'opportunités en emplois verts, et bien d'autres initiatives gouvernementales ou institutionnelles allant dans le sens de la protection environnementale. Kindia (et ses collectivités) qui constitue l'incontestable « cité des agrumes » pourrait, avec la zone Beyla très propice à l'agriculture, l'élevage et le commerce (également présents à Kindia), être des véritables poumons pouvant dynamiser l'économie du pays et une source d'entrepreneuriat agricole sensible au genre (femme, jeunes et autres catégories vulnérables). Toutefois, ces avantages que voilà côtoient avec de nombreuses difficultés en termes d'infrastructures sociales de base (écoles, hôpitaux, routes, accès à l'eau, etc.), surtout dans les communes rurales des préfectures, sans oublier les autres défis sociaux et environnementaux. En effet, les conflits récurrents mettant aux prises les agriculteurs et éleveurs sont une véritable menace à la paix et la quiétude sociale. Aussi, les pratiques d'agriculture sur brulis, le déboisement effréné et d'autres pratiques culturelles néfastes, constituent de véritables menaces à l'environnement à Kindia et Beyla.

Pour ce qui est des communes à forte présence des ressources du sous-sol (zones minières) notamment Boké et Siguiri, la présence des sociétés minières est parfois une opportunité d'emploi pour la main d'œuvre locale. Étant donné que ces localités ne sont pas très favorables à l'agriculture, à l'élevage ou encore la pêche, c'est l'orpaillage (surtout à Siguiri) qui vient en

compensation des autres activités génératrices de revenu. Cette activité est dans les zones minières, suivie dans une moindre mesure de près par le commerce. Dans ces zones, la présence des sociétés minières – en plus des possibilités d'emploi qu'elles offrent, est une opportunité de développement des infrastructures sociales de base (structures sanitaires et scolaires, routes, etc.) grâce notamment au FODEL, contrairement à Kindia et Beyla qui ne bénéficient pas des retombées des sociétés minières. Nonobstant tous ces facteurs susmentionnés, il n'est pas exclu la récurrence des violences qui se font écho, avec toutes les pertes en vies humaines et matérielles subséquentes. Très souvent, si ce ne sont pas des scènes de violences et des mouvements de protestations contre la société minière, ce sont des conflits entre orpailleurs se disputant une portion de terre, ou encore entre agriculteurs et éleveurs d'une zone, à défaut d'être des communautés de localités différentes se disputant la propriété d'un lopin de terre qui sont visibles dans la localité.

Dans les zones minières de Boké et Siguiri, ce sont non seulement les conflits liés à la terre, mais aussi et surtout, des problèmes de déscolarisation des enfants au profit des travaux des mines, sans oublier la présence et la multiplication des maladies sexuellement transmissibles, du fait de l'amplification de sites de prostitution et des mariages occasionnels de très courte durée sur les sites miniers. Comme à Kindia et Beyla, les enjeux et défis autour du maintien de la paix et de la quiétude sociale à Boké et Siguiri sont énormes. Ces défis viennent relancer le débat sur l'existence ou le fonctionnement réel des cadres de concertation, d'autant plus que les conflits dans ces zones perdurent. Par ailleurs, d'autres problèmes environnementaux constituent une autre paire de manche des enjeux et défis. À une dégradation poussée de l'environnement couplée à l'empoisonnement du milieu social, des sols et cours d'eau par les sociétés minières, s'ajoutent l'usage excessif du cyanure par les orpailleurs qui participent à la destruction du couvert végétal et des espaces agricoles. Conséquence, ce sont les communautés des zones minières frappées de plein fouet par les effets climatiques qui paient le lourd tribut.

⇒ **Sur les acteurs et les causes sous-jacentes des conflits induits ou accélérés par la dégradation environnementale**

Plusieurs acteurs ont été placés au cœur des conflits induits ou accélérés par la dégradation environnementale. Chacun d'eux alimente de manière particulière, ces conflits dans les zones d'études. Il s'agit des sociétés minières et des exploitants artisanaux (très cités dans les zones minières). À ceux-ci s'ajoutent les agriculteurs, les éleveurs et chasseurs, ainsi que d'autres usagers de la forêt (bûcherons, charbonniers). Les sociétés d'extraction du sable ou du gravier très cités à Kindia, participent également à l'alimentation des conflits associés à la dégradation environnementale sous l'effet de l'action anthropique.

5 Principales recommandations

⇒ **Contribuer à instituer dans les zones du projet, des pratiques promotrices de la protection de l'environnement.** On l'a vu, les communes ciblées par l'étude et dans lesquelles intervient le projet sont à la merci d'une dégradation poussée de l'environnement dont les acteurs de première ligne sont les sociétés minières, suivis de près par leurs dauphins que sont les exploitants artisanaux. Aussi, les pratiques d'agriculture sur brûlis, le déboisement effréné et d'autres pratiques culturelles néfastes, constituent pour les communautés résidentes, de véritables menaces à l'environnement dans les zones d'intervention du projet.

Ainsi, renforcer le dispositif de lutte contre la coupe abusive du bois ou instituer une politique de reboisement, mais surtout, veiller à l'effectivité de l'application du Code

minier pour amoindrir les impacts négatifs de l'exploitation minière, sont les solutions qui pourront freiner la dégradation environnementale, et les conflits induits ou accélérés par cette dernière à Kindia, Boké, Siguiri et Beyla.

- ⇒ **Instituer et (ré)dynamiser les cadres de concertation inclusifs dans les zones d'intervention du projet.** les communes d'intervention du projet qu'elles soient zones minières ou non, ne sont pas exemptes des conflits qui placent au cœur les agriculteurs, les éleveurs et orpailleurs d'une part, et d'autre part, la communauté aux prises avec les sociétés minières notamment à Boké et Siguiri. Mettre en place et dynamiser les cadres de concertation dans les localités où ces conflits sont récurrents, permettra de prévenir et résoudre de manière efficace et pérenne des conflits, afin de créer des cadres propices à la paix et la quiétude sociale pour amorcer un véritable développement.
- ⇒ **Améliorer les conditions de vie et d'existence des jeunes.** le niveau de vulnérabilité influe la participation aux conflits. Nombre de ceux qui vivent des conditions de vie précaires sont très enclins à exprimer leur frustration en prenant une part active aux conflits. Il y a donc nécessité de contribuer à améliorer leur situation en les impliquant dans des activités génératrices de revenus. Les multiples opportunités de création d'emplois dans la protection de l'environnement sont à saisir pour non seulement réduire la vulnérabilité des jeunes, mais aussi et surtout contribuer à la sauvegarde environnementale.
- ⇒ **Améliorer la protection de l'environnement.** Comme expliqué précédemment, les conflits qu'il y a dans les préfectures sont relatifs à l'accès aux fonciers. Il est reproché aux miniers de détruire les espaces agricoles. Aux chasseurs et agriculteurs, il est aussi reproché d'utiliser des techniques qui détruisent l'écosystème environnemental. Il est donc important de sensibiliser agriculteurs, chasseurs, miniers et la population à abandonner les pratiques nuisibles à l'environnement. Il s'agit notamment des feux de brousse, de la pratique du brûlis, les coupes abusives de bois, la destruction des cours d'eau et l'utilisation de produits toxiques et nuisibles à la santé humaine, animale et végétale dans l'agriculture et l'exploitation minière.
- ⇒ **Améliorer la réglementation de l'exploitation minière.** Nous avons vu que les populations reprochent aux miniers de polluer l'environnement et d'accélérer le tarissement des cours d'eau. Il s'ensuit d'ailleurs une problématique de l'accès à l'eau dans les localités. Aux exploitants artisanaux, il est aussi reproché de faire usage de produits toxiques nuisibles à la santé. Aussi, il est judicieux de faire appliquer les dispositions légales en matière d'exploitation en faveur de la sauvegarde environnementale. Les contrevenants devant faire l'objet de punition selon les dispositions légales en la matière.
- ⇒ **Vulgariser les emplois et les opportunités socioéconomiques verts.** Les activités socioéconomiques vertes sont quasiment méconnues des populations. Nous le percevons dans les pratiques vertes les plus citées et en œuvre dans les localités. Il n'y a que l'agriculture durable (agro écologique et les plantes de substitution) et l'énergie solaire qui sont les plus utilisées. Les formations et sensibilisations qu'il y a eu dans le domaine des activités socioéconomiques vertes portent essentiellement sur ces deux domaines. Aussi, ce sont les domaines dans lesquels ceux qui sont formés et sensibilisés entreprennent. Il est donc important d'améliorer les connaissances des populations sur les autres emplois verts existants. Notamment, les bio digesteurs, la collecte, le traitement et le recyclage des déchets, l'aménagement des forêts, etc.

- ⇒ **Renforcer les capacités des jeunes en situation de vulnérabilité et améliorer leur accès aux ressources.** Il est également ressorti des données de l'enquête que peu de personnes ont été formées à la protection de l'environnement. L'étude montre par ailleurs que les personnes formées sont généralement satisfaites des contenus diffusés et près de la moitié mettent en œuvre les connaissances acquises. Il est donc important de former davantage de personnes sur les actions socioéconomiques vertes. En particulier, les jeunes et les personnes vulnérables doivent faire la cible de ces formations. Nous avons également expliqué que le manque de ressources (financières notamment) a empêché beaucoup de personnes à se lancer dans une activité entrepreneuriale dans le domaine de la protection de l'environnement. Aussi, il est nécessaire de mettre des ressources à disposition des personnes formées pour qu'elles puissent démarrer. Un suivi-accompagnement permettra de les amener à mieux s'établir et à avancer dans leurs activités.
- ⇒ **Améliorer la participation des jeunes et des femmes à l'élaboration des outils de planification du développement.** Comme évoquée supra, quasiment les jeunes ne participent pas à l'élaboration des outils de planification du développement de leur collectivité. Les seuls à qui ont été associés sont généralement ceux qui ont une fonction au sein de l'administration locale. Il est d'une importance que lors de l'élaboration des outils de planification du développement que sont les plans de développement local et les plans annuels d'investissement, les jeunes et les femmes soient associés. Cette mesure permettra de prendre en compte leurs préoccupations dans les actions de développement.

6 INTRODUCTION

La réalisation de l'étude s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du projet « *Appui à la gestion des risques liés à la dégradation environnementale dans les zones à risques de radicalisation et de conflits potentiels* ».

Financé par le Peace Building Fund (**PBF**), le projet « *Appui à la gestion des risques liés à la dégradation environnementale dans les zones à risque de radicalisation et de conflits potentiels* » se veut pallier les insuffisances constatées dans la mise en œuvre du projet « *Prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent dans les zones à risque de la Guinée* ». Il vise essentiellement à réduire la vulnérabilité socioéconomique des jeunes (hommes et femmes) au travers de la mise en place d'opportunités d'emplois génératrices de revenus favorisant la sauvegarde environnementale.

L'objectif général du projet est de renforcer la cohésion sociale entre les communautés et réduire considérablement la vulnérabilité des jeunes (hommes et femmes) à risque de radicalisation dans quatre préfectures de la Guinée. La raison d'être du projet se justifie par la récurrence des conflits induits et accélérés par la dégradation de l'environnement dans ses zones d'intervention. De nature variée, ils contribuent à affaiblir la cohésion entre différentes couches sociales. C'est pourquoi, le projet privilégie la création d'emplois verts pour les jeunes (hommes et femmes) afin d'améliorer leurs conditions socioéconomiques et réduire par là même leur vulnérabilité. Ces emplois leur permettront de contribuer à réduire la dégradation de l'environnement et, *in fine*, les conflits induits ou accélérés par cette dégradation. Un processus qui contribuera à améliorer la cohésion sociale.

En effet, la pratique anarchique de certaines activités contribue fortement à la dégradation de l'environnement. Notamment, l'exploitation minière, l'agriculture, la chasse et l'élevage. Ces activités ont la réputation de porter atteinte au couvert végétale, aux ressources hydrologiques et édaphiques. En plus d'affecter l'environnement, elles contribuent à la naissance et/ou à l'amplification des conflits entre les acteurs qui se livrent à ces pratiques. En clair, disons que l'exploitation minière, la pratique de la chasse et de l'agriculture sur brulis réduisent considérablement les espaces agricoles et pastorales. Aussi, c'est de bonne guerre qu'agriculteurs et éleveurs se retrouvent dans une relation conflictuelle dans le but de profiter au mieux de la toute petite espace disponible pour leurs activités. Et, d'un autre côté, les communautés ne manquent pas pour leur part à s'en prendre aux exploitants miniers les accusant de détruire leur environnement.

La dégradation de l'environnement pour donner suite aux pratiques susmentionnées alimente les conflits entre différents acteurs. La destruction du couvert végétal se solde par la réduction des espaces cultivables et pastorales. Il s'ensuit une lutte acharnée entre agriculteurs et agriculteurs, éleveurs et éleveurs, agriculteurs et éleveurs. Chacun se bat pour accaparer une part copieuse du gâteau déjà beaucoup rétrécit. La divagation des animaux à la recherche de pâturage à la base de la destruction des cultures occasionne des abattages d'animaux par les agriculteurs. Ce qui envenime encore la situation.

De l'exploitation minière résultent la pollution des cours d'eau, la dégradation des espaces cultivables. Comme corolaire, la rareté des pâturages, la chute et la mort de certains animaux à la recherche de pâturage dans les mines ouvertes et profondes. Aussi, les miniers doivent faire face à la grogne des agriculteurs et éleveurs.

En plus d'alimenter les conflits entre différents acteurs, la dégradation de l'environnement contribue à exposer les communautés à une certaine précarité. Comme nous l'évoquons plus

haut, l'exploitation abusive des mines industrielles et artisanales impactent fortement les ressources naturelles et provoquent une pollution, un assèchement des points d'eau et des nappes phréatiques disponibles. Aussi, les communautés, et plus particulièrement les femmes sont confrontées à des difficultés dans l'approvisionnement en eau. Du fait de la diminution des surfaces de pâturages et des cultures maraichères, les femmes (plus actives dans le secteur) voient leurs revenus considérablement affectés.

7 Contexte de l'étude

La réalisation de cette étude est l'une des phases importantes du projet « Appui à la gestion des risques liés à la dégradation environnementale dans les zones à risque de radicalisation et de conflits potentiels ». Une démarche qui se justifie par la nécessité d'user d'études les effets induits à l'intervention des partenaires sur le terrain afin de mieux apprécier. Aussi, l'étude se veut servir l'effet catalytique du projet dans les zones d'intervention à partir de laquelle les progrès pourront être mesurés.

L'utilité et la pertinence de cette étude se retrouvent dans sa contribution à la compréhension de l'intervention et la perception de la communauté face aux conflits. Mais aussi et surtout, elle permettra de suivre le progrès et d'évaluer les effets du projet. Elle portera donc sur la collecte de données axées sur l'état des lieux de la situation des différents axes du projet.

8 Objectifs de l'étude

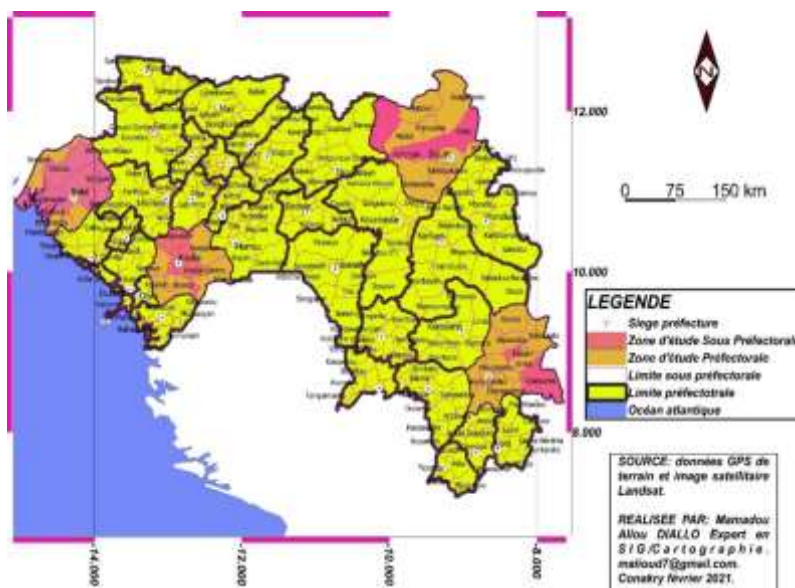
D'une manière globale, l'étude se veut mettre en place une cartographie de fin de perception des acteurs sur les risques de conflits liés à la dégradation de l'environnement dans les 28 communes de quatre préfectures de la République de Guinée. Vingt d'entre elles sont des zones d'intervention du projet. Les huit autres ne bénéficient pas du projet. Dans le cadre de l'étude, elles constituent le contrefactuel (témoin) à partir duquel les impacts réels du projet par comparaison des situations avec ou sans projet seront mesurés. Les données de l'étude servent à comparer la situation de référence et celle fin de projet et des objectifs de progression des indicateurs clés du projet.

Plus spécifiquement, il s'agit pour chacune de ces communes de :

- Évaluer les valeurs de fin projet en lien avec des valeurs de référence ;
- Évaluer les situations fines de projet et affiner les objectifs des indicateurs de résultats et de produits du projet conformément à son cadre logique ;
- Évaluer la perception des acteurs sur les conflits et les causes des conflits induits ou accélérés par la dégradation de l'environnement ;
- Formuler des recommandations pour la mise en œuvre efficace et efficiente du projet ;

9 Présentation des zones couvertes par l'étude

Le projet « Appui à la gestion des risques liés à la dégradation environnementale dans les zones à risque de radicalisation et de conflits potentiels » est mis en œuvre dans quatre préfectures en République de Guinée. Ce sont les préfectures de Boké, Kindia, Siguiri et Beyla. Elles ont été choisies du fait de leur vulnérabilité du point de vue de la récurrence des conflits. Elles sont les plus touchées par les conflits induits et/ou accélérés par la dégradation de l'environnement. Chacune d'elles présente une spécificité dans la manifestation des conflits ainsi que des acteurs impliqués.



Dans chacune des préfectures, des communes ont été incluses dans l'échantillon.

Certaines parmi elles sont des zones bénéficiaires du projet, nous les appelons « zone de traitement » zone « traitée ». Les autres ne bénéficient pas du projet, nous les appelons « zone de contrôle » ou « zone témoin » ou encore « zone non traitée ».

9.1 Dans la préfecture de Boké

La préfecture de Boké est le chef-lieu de la région administrative du même nom. Elle couvre une superficie estimée à 11'054 Km² avec une population estimée à 523'199 hbts en 2019 selon les projections des résultats du RGPH-3¹ (INS², 2017). Du fait de l'exploitation minière qu'il y a, les localités de la préfecture ont connu un véritable boom démographique. Une récente étude réalisée dans deux communes de la préfecture (commune urbaine de Boké et commune rurale de Kamsar) montre que la préfecture de Boké connaît une forte migration de cette dernière décennie (Coginta, 2019).

La préfecture de Boké est située en Guinée maritime. Elle est limitée au nord par la Guinée Bissau, au nord-ouest par la préfecture de Gaoual, à l'ouest par Télimélé, au Sud par Boffa et bordée à l'ouest par l'océan atlantique. Elle est subdivisée en 10 communes (une urbaine et 9 rurales). Il s'agit de la commune urbaine de Boké et des communes rurales de Kamsar, Kolaboui, Sangarédi, Sansalé, Dabiss, Tanènè, Kafarandé, Bintimodiya et Malapouyah.

Les communes de Boké ont en commun de vivre les conséquences (directes et/ou indirectes) de l'exploitation de l'or rouge (bauxite). Nombreuses sont les compagnies qui s'y sont installées pour des fins d'exploitation. La Compagnie des Bauxite de Guinée (CBG), la Guinea Alumina Corporation (GAC) et le Consortium Société Minière de Boké (SMB Mining) marquent fortement leur présence dans cette exploitation.

Depuis que l'exploitation du minerai rouge a connu un essor considérable, les pratiques locales ont connues un choc dur. À Boké, les activités économiques s'articulaient d'antan autour de l'agriculture, l'élevage et la pêche. L'exploitation minière a amoindri ces activités et influé négativement l'écosystème environnemental. Les surfaces cultivables et les pâturages ont quasiment disparus. Le peu qui reste est source de conflits entre agriculteurs, entre pasteurs et

¹ Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat.

² Institut National de la Statistique.

entre agriculteurs et pasteurs. Les pêcheurs aussi montent à la grogne en fustigeant que les barges des miniers ont rendu difficile leur navigation et infructueuse leur activité tout comme c'est le cas avec les activités agricoles (HRW³, 2018).

Sept des dix communes de Boké font l'objet de cette étude de fin de perception. Cinq d'entre elles sont ciblées par les actions du projet « *Appui à la gestion des risques liés à la dégradation environnementale dans les zones à risques de radicalisation et de conflits potentiels* ». Les deux autres ont été ajoutées pour servir de zone de contrôle à partir de laquelle les progrès seront mesurés par comparaison des situations avant et après, avec et sans projet. Les communes rurales de Dabiss, Kanfarandé, Kolaboui, Sangarédi et Tanènè constituent la « zone de traitement ». Celles de Kamsar et Sansalé forment la « zone de contrôle ».

9.2 Dans la préfecture de Kindia

La préfecture de Kindia est le chef de la subdivision administrative de la région de Kindia. Elle s'étend sur une superficie de 9'115 Km² avec une population estimée à 510'624 habitants en 2019 (INS, 2017). Situé également en Guinée maritime, elle est limitée au Sud par la préfecture de Forécariah et la République de Sierra Leone, à l'est par la préfecture de Mamou, au nord-est par les préfectures de Dalaba et Pita, au Nord-ouest par Téliélé et Dubréka et à l'Ouest par Coyah. En plus de la commune urbaine de Kindia, la préfecture compte 10 communes rurales. Ce sont : Bangouyah, Damakania, Friguiagné, Kolenté, Madina Oula, Mambia, Molota, Samaya et Souguéta.

Avec Fria, Boffa et Boké, Kindia fait partie des préfectures de la Guinée maritime qui disposent d'énormes réserves de Bauxite. Notamment, les mines de Débélé exploitées par la Compagnie des Bauxites de Kindia (CBK). Kindia est aussi une zone agricole par excellence. Celui lui a valu le qualificatif de « ville des agrumes ». L'élevage est une activité pratiquée par une bonne partie de la population. Cela est vrai surtout pour les communautés du corridor Téliélé-Forécariah. Voilà qui explique les récurrents conflits entre agriculteurs et éleveurs dans les localités de Bangouyah, Madina Oula, etc.

Cette étude de référence couvre six (6) communes de la préfecture de Kindia. Quatre d'entre elles sont bénéficiaires du projet et constituent à cet effet la zone de traitement de notre étude. Il s'agit de la commune urbaine de Kindia et des communes rurales de Bangouyah, Damakania, Kolenté. Les deux autres communes rurales (Madina Oula et Mambia) forment la zone de contrôle.

9.3 Dans la préfecture de Siguiri

Située en haute Guinée, la préfecture de Siguiri est l'une des subdivisions administratives de la région de Kankan. Elle couvre une superficie de 15'500 KM² avec une population estimée à 788'193 habitants en 2019 (INS, 2017). Elle fait limite au Nord avec la République du Mali. Au sud-est, elle est limitée par la préfecture de Mandiana. Les préfectures de Kankan et Kouroussa lui font limite au Sud. À l'ouest, c'est avec la préfecture de Dinguiraye qu'elle est limitée.

La préfecture de Siguiri est composée de 13 collectivités. Il s'agit de la commune urbaine de Siguiri et des communes rurales de Kintianian, Doko, Siguirinin, Maléa, Naboun, Niagassola, Niandankoro, Norassoba, Nounkounkan, Bankon, Franwalia et Kiniébakoura.

³ Human Rights Watch

La Préfecture de Siguiri a la réputation d'être une zone d'exploitation de l'or par excellence. Aussi, abrite-t-elle deux grandes compagnies minières. Il s'agit de la Société AngloGold Ashanty de Guinée (SAG) du côté de Kintianian et de la Société minière de Dinguiraye (SMD) qui intervient dans la localité de Léro (à Siguirinin). À côté de ces exploitants industriels, il y a de nombreux exploitants artisanaux qui fourmillent.

L'étude touche sept des treize collectivités de Siguiri. Les communes rurales de Doko, Kintianian, Bankon, Kiniébakoura et Siguirinin constitue la zone de traitement. La commune urbaine de Siguiri et la commune rurale de Maléa servent de zone de contrôle.

9.4 Dans la préfecture de Beyla

La préfecture de Beyla est située en Guinée forestière au Sud du pays. Elle est l'une des subdivisions administratives de la région de Nzérékoré. D'une superficie de 15'500 KM², elle compte en 2019 une population estimée à 379'337 habitants (INS, 2017). Elle fait limite au Nord avec la préfecture de Kérouané, à l'est avec la république de Côte d'Ivoire, au Sud avec les préfectures de Nzérékoré et Lola et à l'Ouest par la préfecture de Macenta.

La préfecture de Beyla est composée de 14 collectivités. Il s'agit de la commune urbaine de Beyla et des communes rurales de Boola, Diassadou, Gbakédou, Gbessoba, Karala, Diaraguéréla, Koumandou, Moussadou, Nionsomoridou, Sinko, Sokourala, Samana et Fouala.

Situé dans le « Pic de Fon », la préfecture de Beyla abonde de pâturage avec notamment une végétation caractérisée de savane herbeuse. Aussi, elle est propice à l'élevage et l'agriculture. Elle a également le mérite de renfermer dans son sous-sol des ressources en fer et en diamant. Par ailleurs, le gisement de Simandou très convoité par des entreprises minières est situé dans l'une des collectivités de Beyla.

Cette étude couvre huit des quatorze communes de Beyla. La commune urbaine de Beyla et les communes rurales de Fouala, Gbessoba, Gbakédou, Moussadou et Sinko constituent la zone de traitement. Les communes rurales de Nionsomoridou et Boola servent de zone de contrôle.

10 MÉTHODOLOGIE

Nous avons usé d'une approche méthodologique très rigoureuse pour collecter et analyser les informations ayant servi la rédaction de ce rapport. Des précautions scientifiques ont été prises pour éviter les biais de sélection et d'information. Le choix des participants à l'enquête a obéi à une méthode qui donne une chance égale et non nulle à chacune des personnes éligibles à l'enquête d'être sélectionnées.

10.1 Publics cibles

Les enquêtes de cette étude de base ont ciblé prioritairement les jeunes (hommes et femmes) des localités qu'elles ont couvertes. Dans le souci de prendre en compte les aspects de planification du développement, les autorités locales ont été incluses dans l'échantillon.

10.2 Échantillonnage

Le fichier du Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2014 (RGPH-3) a été utilisé pour la répartition du nombre total d'individus. C'est la base de sondage en date qui est généralement utilisée dans la plupart des grandes enquêtes nationales. Les zones de collecte étant connues, nous avons extrait du RGPH des données relatives au nombre de ménages. Ceci nous a permis de calculer par la suite la proportion de chaque localité et du nombre d'individus à interroger.

10.3 Taille de l'échantillon

La taille de l'échantillon des jeunes (hommes et femmes) a été calculé par usage de taux conventionnels de niveau de confiance de 95% et de marge d'erreur de 5%. La formule ci-dessous a été utilisée à cet effet :

$$n > \frac{N(\varepsilon^2 + z^2 p (1 - p))}{\varepsilon^2 N + z^2 p (1 - p)}$$

Où :

- N : représente la taille de la population d'origine. Ici, il s'agit du nombre de ménage
- n : représente la taille de l'échantillon
- z : représente le coefficient de marge déduit du niveau (seuil) de confiance souhaitée. Il correspond à 1.96 pour un niveau de confiance de 95%.
- ε : représente la marge d'erreur désirée ;
- p : représente la probabilité de réalisation positive d'un événement (fixée à 50%)

Cette formule a été utilisée pour construire 4 sous-échantillons (un par préfecture). La somme de ces sous échantillons a formé l'échantillon global de l'étude. Par la suite chaque sous échantillon a été réparti selon les communes. Cette répartition s'est faite proportionnellement au poids démographique. Ci-dessous, nous présentons une répartition de l'échantillon :

Tableau 1: Présentation des échantillons par préfecture

Préfecture	Nombre ménages	de	Échantillon prévue	Échantillon enquêté
Boké	49'496		382	411
Kindia	46'522		382	406
Siguiri	53'396		382	404
Beyla	25'552		379	426
TOTAL				6'647

Source : Enquête sur les conflits et la dégradation de l'environnement, (CJEDD, 2021)

Tableau 2: Présentation du sous- échantillon de la préfecture de Boké

Statut	Commune	Population	Proportion	Échantillon prévue	Échantillon enquêté
Zone de traitement	Sangaredi	11'562	23%	89	94
	Kanfarandé	3'905	8%	30	30
	Dabis	4'100	8%	32	30
	Kolaboui	6'377	13%	49	55
	Tanènè	4'989	10%	39	46
Zone de contrôle	Kamsar	16'654	34%	129	135
	Sansalé	1'909	4%	15	18

Source : Enquête sur les conflits et la dégradation de l'environnement, (CJEDD, 2021)

Tableau 3:Présentation du sous- échantillon de la préfecture de kindia

Statut	Commune	Ménages	Proportion	Échantillon prévue	Échantillon enquêté
Zone de traitement	Kindia centre	23'207	50%	191	200
	Damakania	3'322	7%	27	31

	Kolenté	4'742	10%	39	40
	Bangouyah	7'611	16%	62	68
Zone de contrôle	Madina Oula	3'683	8%	30	32
	Mambia	3'957	9%	32	35

Source : Enquête sur les conflits et la dégradation de l'environnement, (CJEDD, 2021)

Tableau 4: Présentation du sous- échantillon de la préfecture de sigiri

Statut	Commune	Ménages	Proportion	Échantillon prévue	Échantillon enquêté
Zone de traitement	Kinitinian	16'197	30%	116	113
	Doko	5'788	11%	41	42
	Siguirinin	7'132	13%	51	60
	Kiniébakoura	1'972	4%	14	19
	Bankon	1'190	2%	9	10
Zone de contrôle	Sigiri centre	18'522	35%	133	134
	Maléa	2'595	5%	19	26

Source : Enquête sur les conflits et la dégradation de l'environnement, (CJEDD, 2021)

Tableau 5: Présentation du sous-échantillon de la préfecture de Beyla

Statut	Commune	Ménages	Proportion	Échantillon prévue	Échantillon enquêté
Zone de traitement	Karala	1254	5%	19	25
	Gbakédou	2611	10%	39	44
	Sinko	8546	33%	127	133
	Moussadou	1824	7%	27	32
	Gbessoba	4025	16%	60	65
	Fouala	1765	7%	26	31
Zone de contrôle	Nionsomoridou	2313	9%	34	41
	Boola	3214	13%	48	55

Source : Enquête sur les conflits et la dégradation de l'environnement, (CJEDD, 2021)

10.4 Technique d'échantillonnage

Pour être admissible aux enquêtes, le ménage doit avoir un homme ou une femme âgée de 15 à 35 ans ou plus au moment de l'enquête, et ayant résidé au moins un an dans la localité. Le choix des ménages s'est fait par une méthode aréolaire. Les individus au sein des ménages ont quant à eux été choisis au travers de la méthode des probabilités égales sans remise (PESR).

10.5 Choix des ménages

L'unité de sélection des membres de l'échantillon est le ménage. Autrement dit, ce sont 1'647 ménages qui ont été ciblés par l'enquête. Ces ménages ont été aléatoirement choisis à l'échelle de tous les quartiers/districts de la commune dans laquelle les enquêtes ont eu lieu. Les échantillons par commune ont été distribués de manière aléatoire au travers une répartition aréolaire à partir d'images satellitaires via le logiciel **JOSM**. Les ménages ont été définis à partir des points **GPS** placés sur les smartphones utilisés par les enquêteurs au travers de l'application **OSMAnd+**. Le nombre de points placés correspondant au nombre d'entretiens à réaliser par l'enquêteur.

Ces drapeaux se présenteront comme il est possible de le remarquer sur l'image ci-contre. Dans chaque zone où il a été placé des drapeaux, plusieurs enquêteurs y ont été affectés. Cependant, chaque enquêteur n'avait accès sur son outil de collecte qu'aux points qui lui ont été attribués.

Chaque enquêteur suivait l'itinéraire indiqué par les drapeaux qui se trouvent placés sur le fond de carte **OSMAAnd+** pour retrouver les bâtiments abritant les ménages à enquêter. Arrivé à proximité de l'un ou l'autre des drapeaux, les enquêteurs utilisaient des options de zoom et la précision de la distance indiquée par le smartphone. Cette distance indique sa position par rapport au point GPS. Cette mesure permet de se rassurer de la destination.



Dans le cas où l'enquêteur trouvait que :

1. Le lieu indiqué par les coordonnées GPS n'est pas habité, il a choisi un ménage parmi ceux se situant de part et d'autre du bâtiment indiqué par le GPS.
2. Aucun membre du ménage n'est présent et/ou disponible. Dans ce cas, l'enquêteur a procédé à un remplacement en choisissant un autre ménage suivant l'instruction donnée au point 1.
3. Aucun membre du ménage présent n'est éligible ou n'est disponible (cas de refus). Dans ce cas, il a suivi la même instruction que celle indiquée au point 1.

Après la réalisation de chaque entretien, l'enquêteur doit supprimer le drapeau qui correspond au ménage dans lequel il vient de réaliser l'entretien.

10.6 Choix des individus à enquêter dans les ménages

Après l'introduction de l'enquêteur dans le ménage il lui a fallu répertorier tous les membres du ménage éligibles à l'enquête (avoir entre 15 et 35 ans au moment de l'enquête et être disponible à participer). Chaque membre répertorié a été désigné par un numéro à compter du nombre 1. Ensuite, il a été fait usage d'un tirage aléatoire pour désigner celui qui a répondu aux questions de l'enquêteur.

Nous avons recouru à une application mobile pour choisir le répondant dans chaque ménage. Il s'agit de l'application **Random** (générateur aléatoire de nombre). L'application fonctionne sur la base de la méthode des probabilités égales sans remise (PESR) utilisée dans les sondages aléatoires. Dans cette application, les informations suivantes ont été introduites :



- Le nombre minimum de personnes répertoriées par l'enquêteur (il s'agit du chiffre 1). Ce chiffre est introduit dans la borne inférieure de l'application « **Min** ».
- Le nombre maximum de personnes répertoriées par l'enquêteur. Le nombre correspondant est introduit dans la borne supérieure « **Max** ».
- Le nombre d'individus à enquêter (1) à préciser sur le curseur « **Quantity** ».

- En appuyant sur le bouton « **Generate** » l'application génère aléatoirement un numéro entre les deux bornes indiquées. Ce numéro correspond à la personne à enquêter.

Dans le cas de l'exemple illustré ci-contre, notre application indique qu'il y a 10 candidats éligibles à l'enquête dans le ménage. Il a été généré le nombre 5. C'est donc l'individu répertorié par ce nombre dans la liste des candidats éligibles qui sera interrogé.

10.7 Déroulement de la collecte des données et contrôle de qualité

Les enquêtes se sont déroulées entre le 7 et le 17 Avril 2021. Elles ont connu la participation de 20 agents enquêteurs constitués en 4 équipes de 5. Chacune des équipes s'est occupée de la collecte des données dans les collectivités d'une préfecture. Chaque équipe a été placée sous la coordination d'un superviseur. Dans chaque préfecture, les enquêteurs ont mis 8 jours pleins pour terminer la collecte. Les enquêtes se sont déroulées conformément au programme ci-dessous :

- Du 7 au 14 Avril 2021 : Préfecture de Kindia
- Du 8 au 15 Avril 2021 : Préfecture de Boké
- Du 10 au 17 Avril 2021 : Préfectures de Siguiri et de Beyla.

Des enquêteurs rompus aux sondages ont été mobilisés au sein du vivier d'enquêteurs du CJEDD. Durant 2 jours, ils ont été formés à l'utilisation des outils de collecte et du questionnaire de l'enquête. Des simulations de terrain à leur intention a permis de faciliter leur compréhension du protocole retenu pour cette enquête.

Durant la collecte des données, les superviseurs ont systématiquement pris contact avec les autorités locales des communes traversées pour présenter la mission et obtenir les autorisations pour réaliser les enquêtes. Ils ont par la suite formé les enquêteurs et coordonnés la collecte. La coordination a consisté à gérer la logistique et les aspects opérationnels de l'enquête.

Les données collectées étaient quotidiennement chargées sur un serveur en ligne. Aussi, le chercheur principal avait instantanément accès aux données depuis son bureau. Chaque soir, la base de données des enquêtes réalisées a été téléchargée. Un contrôle minutieux a été effectué pour s'assurer que les données collectées sont de qualité. Le contrôle portait sur le nombre d'entretiens réalisés au regard du nombre d'entretiens planifiés, la durée des entretiens, la cohérence entre les réponses des enquêtés, la précision dans la notation relative aux questions à échelle numéroté, la grande différence entre les données collectées par un enquêteur par comparaison à l'ensemble des autres enquêteurs, le nombre de modalités « *Ne sait pas* » et « *sans réponse* » choisi, les spécificités des questions à choix multiples, etc.

Un contrôle de toutes les questions du questionnaire était fait pour chaque enquêteur et cela chaque jour. Des notes étaient prises afin que chaque enquêteur ait un retour sur le travail effectué. Cette mesure a permis à chacun d'eux de s'améliorer de jour en jour.

10.8 Analyse des données

Les données collectées ont été soumises à une analyse automatique assistée à l'ordinateur. Les logiciels Excel et SPSS ont été mobilisés pour faciliter le processus. L'analyse descriptive a été préférée. Elle a consisté d'une part à calculer et interpréter un paramètre de tendance centrale : la moyenne et d'autre part à produire et interpréter les tableaux de fréquence et tableaux croisés sur certaines variables. La moyenne a été préférée aux autres mesures de tendance centrale (mode et médiane) du fait qu'elle est sensible aux valeurs extrêmes.

11 PRESENTATION DES RESULTATS

11.1 Caractéristiques des sondés

Comme indiqué précédemment, les données de cette enquête ont été collectées auprès des jeunes et des autorités locales des préfectures de Kindia, Boké, Siguiri et Beyla. L'échantillon est essentiellement composé de la cible « Jeunes ». Ils représentent 93.2% contre 6.7% pour les autorités locales. C'est à Beyla que les autorités locales sont relativement plus nombreuses à être interrogées. Ceci s'explique par le fait que c'est dans cette préfecture qu'il y a plus de collectivités incluses dans l'échantillon (8 contre 6 et 7 dans les autres préfectures).

Tableau 6: Répartition des enquêtés par cible

	Kindia	Boké	Siguiri	Beyla	Total
Autorités locales	5,9%	5,4%	5,9%	9,4%	6,7%
Jeune	94,1%	94,6%	94,1%	90,6%	93,3%

Source : Enquête sur les conflits et la dégradation de l'environnement, (CJEDD, 2021)

L'échantillon est relativement équilibré en termes de genre. Dans le groupe des jeunes, les hommes représentent 50.2% contre 49.8% de femmes. Il s'agit quasiment d'une parité. Dans les préfectures de Kindia et Boké, il y a sensiblement un peu plus de jeunes femmes interrogées que de jeunes hommes. À Siguiri et Beyla, c'est l'inverse.

Tableau 7: Répartition des enquêtes par sexe

	Homme	Femme
Kindia	49,5%	50,5%
Boké	49,6%	50,4%
Siguiri	50,8%	49,2%
Beyla	50,8%	49,2%
Total	50,2%	49,8%

Source : Enquête sur les conflits et la dégradation de l'environnement, (CJEDD, 2021)

Au sein des autorités cependant, les hommes sont largement plus nombreux que les femmes. Ils forment 94.5% de l'échantillon contre 5.5% de femmes. Dans chaque préfecture, cette domination masculine est perceptible. Même à Kindia où les femmes semblent être relativement plus nombreuses au sein de l'administration locale par comparaison aux autres préfectures, il y a quand même une forte présence masculine. Ici, les hommes dominent avec 87.5% contre 12.5% de femmes.

Tableau 8: Répartition des autorités locales par sexe

	Homme	Femme
Kindia	87,5%	12,5%
Boké	95,5%	4,5%

Siguiri	95,8%	4,2%
Beyla	97,5%	2,5%
Total	94,5%	5,5%

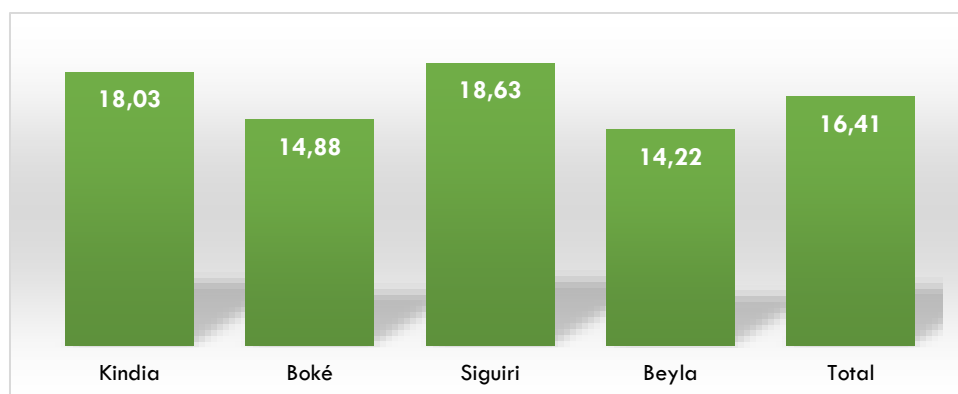
Source : Enquête sur les conflits et la dégradation de l'environnement, (CJEDD, 2021)

L'âge moyen des enquêtés est globalement de 28.5 ans. Chez les jeunes, il est de 27.1 ans. Au sein des autorités locales, il monte à 47.4%. Cette tendance générale de l'échantillon est également propre à toutes les préfectures. Cependant, les autorités locales de Kindia et Boké sont relativement plus âgées que celles de Siguiri et Beyla.

Dans notre échantillon de jeunes, ceux de la tranche de 26 à 35 ans sont des plus nombreux. En général, ils représentent 59% de l'échantillon des jeunes contre 41% pour ceux de la tranche de 18 à 25 ans.

En moyenne, les personnes interrogées dans cette enquête ont résidé 16.4 ans au sein des localités d'enquête. C'est surtout à Siguiri et Kindia que les habitants y résident depuis un bon bout de temps.

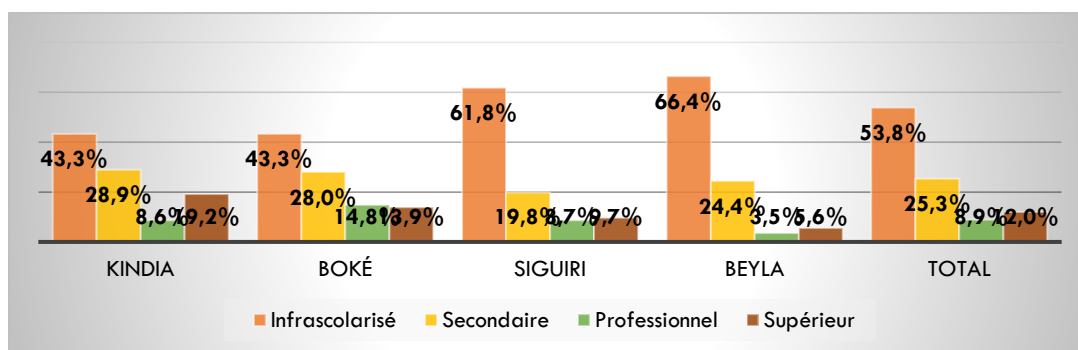
Graphique 1 : Nombre moyen d'années de résidence dans les localités



Notre échantillon est essentiellement composé de personnes infra scolarisées. Il s'agit spécifiquement de plus de la moitié des personnes sondées (53.8%). Elles sont suivies par celles qui ont fait des études jusqu'au secondaire. Celles qui ont atteint un niveau universitaire sont peu nombreuses (2%) de même que celles qui ont suivi une formation professionnelle (8.9%). Il est intéressant de noter que ce sont les préfectures qui abritent une institution d'enseignement supérieur qui comptent une proportion un peu plus significative d'universitaires. Respectivement, les échantillons de Kindia et Boké comportent 19.2% et 13.9% de personnes ayant atteint l'université.

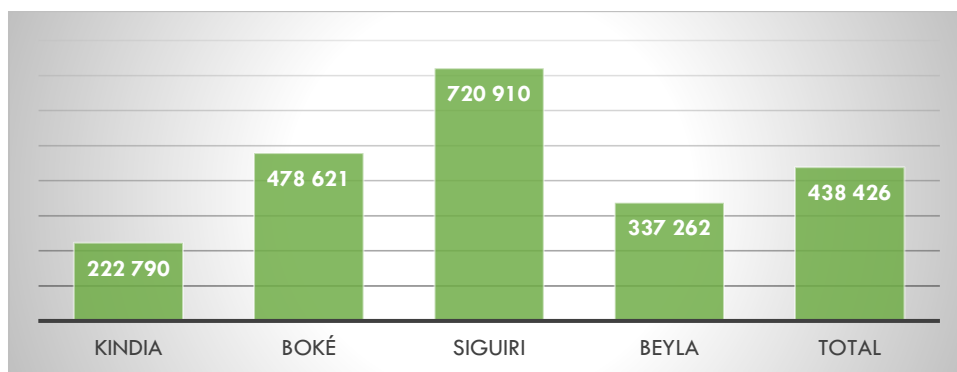
C'est à Boké que ceux qui ont suivi une formation professionnelle sont relativement plus nombreux. C'est seulement dans cette préfecture que plus de 10% des sondés sont au bénéfice d'une formation professionnelle. La présence du centre de formation professionnelle (CFP) qui forme notamment dans le métier d'opérateur minier à Boké explique la ruée de nombre de personnes dans cette préfecture.

Graphique 2 : Niveau d'instruction des enquêtés



En moyenne, les habitants des préfectures de l'étude ont un revenu faible. Pour l'ensemble de l'échantillon, il vaut 438'426 GNF. Les sondés de Kindia ont le revenu encore catastrophique. Ils sont suivis par ceux de Beyla. À Siguiri, le revenu est nettement au-dessus de la moyenne de l'ensemble de l'ensemble.

Graphique 3 : Niveau moyen de revenu des enquêtés par préfecture



Par usage de notre instrument de mesure de la vulnérabilité, il ressort que la proportion de la vulnérabilité des individus de notre échantillon a régressé de seuil de 98.5% à 60%.

Les 10% des sondés à date peuvent se classer dans le groupe des « non vulnérables ».

Cette montée en pourcentage s'explique par l'intervention des ONG surtout l'occupation des jeunes.

Tableau 9: Répartition des enquêtés suivant le niveau de vulnérabilité

Indicateurs	Kindia	Boké	Siguiri	Beyla	Total
Extrêmement vulnérables	55,2%	57,9%	55,1%	53,1%	55,1%
Très vulnérables	24,1%	27,5%	31,2%	27,2%	27,5%
Relativement vulnérables	1,2%	1,9%	4,2%	0,2%	1,9%
Cibles	1,2%	1,7%	2,5%	0,5%	1,5%
Non vulnérable	10,2%	10,0%	10,0%	10,0%	10,1%

Source : Enquête sur les conflits et la dégradation de l'environnement, (CJEDD, 2021)

Partout, les habitants des zones traitées sont les plus impliqués dans les conflits que ceux des zones non traitées. Dans les communes traitées de Kindia, Siguiri et Beyla, près de trois quarts des habitants ont été impliqués dans les conflits. La situation est un peu modérée à Boké. Ici, ce sont 65.9% des personnes impliquées dans les conflits qui appartiennent aux zones traitées contre 34.1% dans les zones non traitées. D'un autre côté, les hommes sont plus actifs dans les conflits que les femmes. Ils sont 32.8% contre 21.9% des femmes à affirmer avoir au moins été une fois impliqués dans les conflits.

Le niveau de vulnérabilité est un facteur déterminant dans la participation aux conflits. De ce fait, 98.9% des participants aux conflits ont franchi le seuil de la vulnérabilité (V_0). Par ailleurs, leur implication dans les conflits croit proportionnellement à leur degré de vulnérabilité. Aussi, 70.2% de ceux qui ont été impliqués dans les conflits sont membres du groupe mesuré par l'incidence de l'extrême vulnérabilité (V_2) de notre instrument. Ce sont également 26.5% des impliqués dans les conflits qui sont classés dans la catégorie des « très vulnérables » mesurée par V_1 . Il n'y a seulement que 1.1% de ceux qui n'ont pas franchi le seuil de la vulnérabilité qui sont impliqués dans les conflits. Par ailleurs, il s'agit du groupe qui n'est pas loin de franchir le seuil : les cibles (G_0). Ils sont moins nombreux que le groupe des relativement vulnérables (G_1).

Tableau 10: Répartition des impliqués dans les conflits selon le degré de vulnérabilité

	Participation aux conflits			
	Kindia	Boké	Siguiri	Beyla
Extrêmement vulnérables	65,3%	53,8%	45,5%	69,5%
Très vulnérables	15,1%	20,9%	30,8%	22,9%
Relativement vulnérables	1,7%	1,2%	7,8%	0,6%
Cibles	0,9%	1,2%	3,9%	0,0%
Non vulnérables	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
N	81	74	85	91

Source : Enquête sur les conflits et la dégradation de l'environnement, (CJEDD, 2021)

Comme il est possible de le remarquer dans le tableau ci-dessus, la participation au conflit augmente au fur et à mesure que le niveau de vulnérabilité est élevé. Cette tendance est quasiment de même pour toutes les préfectures visitées. Ceci dénote que les conflits sont une expression de grogne de ceux qui vivent des conditions de vie précaires.

Les conflits opposant les agriculteurs et éleveurs sont en général les plus récurrents dans les préfectures de l'étude. 54% des habitants citent ce type de conflit comme manifestation des conflits les plus récurrents. Il est suivi par les conflits entre les communautés et les compagnies minières (35.8%) ainsi que les conflits entre agriculteurs (22.6%). Cette classification des conflits selon la fréquence de citation par les populations est la typique à Kindia. Dans les autres localités, il y a de légères différences. À Boké et à Siguiri, les conflits les plus récurrents sont ceux qui opposent les communautés aux compagnies minières. L'étude de Coginta indique que les conflits qui opposent les communautés aux entreprises minières est relatif aux questions foncières et la pollution des champs (Coginta, 2019).

À Beyla, les conflits les plus récurrents sont tous relatifs aux activités agropastorales. Il s'agit des conflits qui opposent pasteurs et paysans (22.9%), les paysans entre eux (13.3%), paysans et chasseurs (3.4%) et entre pasteurs (2.4%). À Siguiri, les conflits sont essentiellement liés à l'exploitation minière.

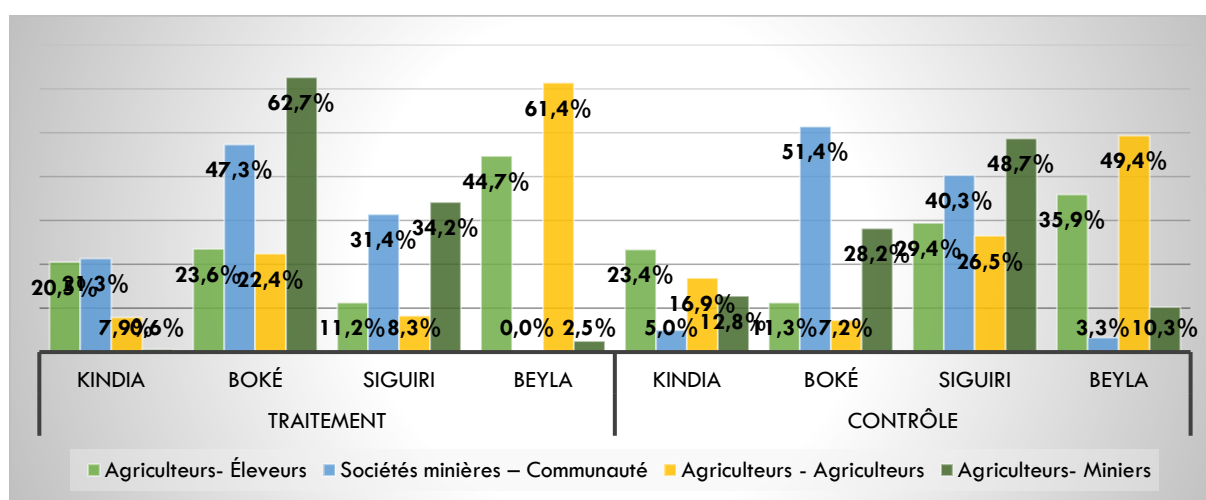
Tableau 11 : Nature des conflits par préfecture

Nature du conflit	Kindia	Boké	Siguiri	Beyla	Total	N
Agriculteurs- Éleveurs	11,5%	11,0%	8,6%	22,9%	54,0%	1'647
Sociétés minières – Communauté	5,8%	17,4%	12,2%	0,4%	35,8%	1'647
Agriculteurs - Agriculteurs	2,2%	4,3%	2,8%	13,3%	22,6%	1'647
Agriculteurs- Miniers	0,4%	6,7%	4,4%	0,5%	12,0%	1'647
Agriculteurs – Chasseurs	0,2%	0,4%	0,4%	3,4%	4,4%	1'647
Éleveurs – Éleveurs	0,4%	0,6%	0,6%	2,4%	3,9%	1'647
Éleveurs – Miniers	0,1%	1,6%	0,8%	0,0%	2,5%	1'647
Conflits domaniaux	0,2%	0,1%	1,7%	0,1%	2,2%	1'647
Miniers – Miniers	0,0%	0,0%	0,7%	0,0%	0,7%	1'647
Soulèvement populaire	0,3%	0,1%	0,1%	0,0%	0,5%	1'647
Pêcheurs – pêcheurs	0,0%	0,3%	0,0%	0,0%	0,3%	1'647
Voisinage	0,0%	0,2%	0,1%	0,0%	0,2%	1'647

Source : Enquête sur les conflits et la dégradation de l'environnement, (CJEDD, 2021)

Il y a de légères différences en fonction du statut de traitement des zones. Dans certaines préfectures, les quatre types de conflits n'ont pas la même importance que l'on soit dans une zone bénéficiaire du projet ou dans une zone non bénéficiaire. Aussi, à Kindia, les conflits opposants les miniers aux communautés n'ont pas les mêmes importances en zone traitée (23.3%) qu'en zone non traitée (5%). Il en va de même pour les conflits qui opposent des agriculteurs. Lorsque ce type de conflit est récurrent dans les zones de contrôle de Kindia (12.8%), ils le sont moins en zone de traitement (0.6%). À Beyla, Siguiri et Boké, l'ordre de classement des conflits selon le statut de traitement ne change pas beaucoup. Cependant, ces conflits prennent plus d'ampleur dans les zones de contrôle que celles de traitement.

Graphique 4 : Les quatre types de conflits les plus cités selon le statut de traitement par préfecture



La récurrence des conflits a installé un sentiment de méfiance entre les communautés selon 47.7% des populations. C'est surtout à Beyla que cette tension communautaire est plus vive. Étant donné que les conflits ont impliqués dans la majorité des cas, des agriculteurs, il s'ensuit donc que pour 45.6% des habitants, ces conflits ont débouché sur la destruction des cultures. C'est à Beyla que l'on enregistre le plus de cas dans le genre. La perte de matériel a été la répercussion des conflits pour 32.6% de la population.

Tableau 12: Répercussion des conflits par préfecture

Repercussion des conflits	Kindia	Boké	Siguiiri	Beyla	Total
Division ethnique/Tension communautaire	19,5%	18,1%	19,2%	43,2%	47,7%
Perte des cultures	16,6%	25,7%	15,2%	42,5%	45,6%
Perte de matériel	16,4%	39,7%	25,1%	18,8%	32,6%
Sentiment d'insécurité	21,9%	36,7%	29,8%	11,5%	26,3%
Perte de bétail	19,6%	25,1%	21,1%	34,1%	20,1%
Pertes en vies humaines	20,9%	42,7%	23,6%	12,7%	6,7%
Arrêt des activités économiques	22,2%	11,1%	44,4%	22,2%	0,5%
Bagarres et blessures	28,6%	14,3%	57,1%	0,0%	0,4%

Source : Enquête sur les conflits et la dégradation de l'environnement, (CJEDD, 2021)

Pour mieux gérer les conflits dans les localités, il a été mis en place des cadres de concertation. En tout cas, c'est l'avis de quasiment toute la population des localités couvertes par l'étude. C'est surtout à Beyla que les opinions en faveur de l'existence effective de ces cadres de concertation sont prépondérantes. Quasiment tous (98.8%) les habitants de cette préfecture répondent à l'affirmative à la question sur l'existence de cadre de concertation locale en gestion des conflits.

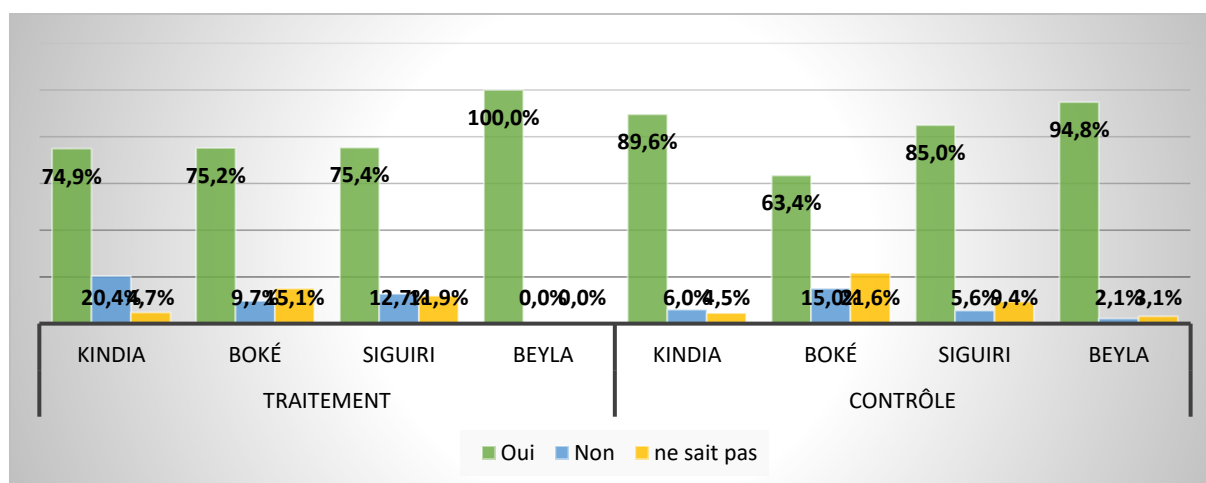
Tableau 13: Existence de cadre de concertation en gestion de conflit par préfecture

	Kindia	Boké	Siguiiri	Beyla	Total
Oui	77,3%	70,8%	79,2%	98,8%	81,7%
Non	18,0%	11,7%	9,9%	0,5%	9,9%
Ne sait pas	4,7%	17,5%	10,9%	0,7%	8,4%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Enquête sur les conflits et la dégradation de l'environnement, (CJEDD, 2021)

Globalement, que ce soit dans les zones de traitement ou celles de contrôle, plus 80% des habitants confirment qu'il existe des cadres de concertation en gestion des conflits. Dans toutes les préfectures également, on ne remarque pas une grande différence sur ce point entre les zones de contrôle et de traitement. Dans les zones de traitement de Beyla, toute la population est d'accord pour dire que cadre de concertation il y a.

Graphique 5 : Existence de cadre de concertation en gestion de conflits par préfecture et statut de traitement



On l'a dit plus haut, Siguiri est la zone dans laquelle les populations déplorent la récurrence des conflits. Rien d'étonnant de constater qu'en moyenne, il y a plus de cadres de concertation installés. Ici, en moyenne, il y a 6 cadres de concertation installés dans les collectivités de cette préfecture. Kindia vient ensuite avec en 4 cadres de concertation. À égalité, Boké et Beyla ont en moyenne 3 cadres de concertation en gestion des conflits pour leurs collectivités.

11.2 Pratique de dégradation de l'environnement

La pratique nocive à l'environnement la plus pratiquée par les populations des zones couvertes par l'étude est la culture sur brûlis. En général, plus de la moitié d'entre elles l'ont citée. Elle est suivie par les feux de brousse (48.5%), les coupes abusives de bois (43.6%), la carbonisation (43.6%) et la destruction des cours d'eau (31.4%).

La destruction de l'environnement par usage de feux de brousse, est plus courante dans les localités de Beyla. La culture sur brûlis (38.5%) et les feux de brousse pour des fins de chasse (47.5%) sont l'expression de cette destruction par le feu. Les coupes abusives de bois sont plus fréquentes dans les localités de Boké. La destruction des cours d'eau est largement citée par les résidents de Boké et Siguiri. Ces habitants reprochent aux miniers de développer des activités à la base du tarissement et de la pollution des cours d'eau. Ceci corrobore les résultats obtenus par Coginta (2019) dans le cadre du diagnostic local de sécurité en zone minière.

Tableau 14: Répartition des pratiques de dégradation de l'environnement par préfecture

	Kindia	Boké	Siguiri	Beyla	Total
La culture sur brûlis	14,6%	21,2 %	25,6%	38,5 %	52,7 %
Les feux de brousse	17,2%	12,7 %	22,7%	47,5 %	48,5 %
Coupe abusive du bois	21,2%	32,4 %	22,9%	23,6 %	43,6 %
La carbonisation autour des villes	20,3%	28,1 %	16,9%	34,7 %	38,9 %
Destruction des cours d'eau	17,6%	37,9 %	32,9%	11,6 %	31,4 %
Destruction du couvert végétal par l'exploitation minière (absence des plans de restauration)	10,8%	53,2 %	32,8%	3,2%	26,5 %
Pollution des champs de culture	4,2%	55,6 %	32,4%	7,7%	17,3 %
L'exploitation abusive des pâturages	8,1%	19,2 %	6,6%	66,1 %	16,5 %

Source : Enquête sur les conflits et la dégradation de l'environnement, (CJEDD, 2021)

Les agriculteurs sont les acteurs les plus responsables de la destruction de l'environnement. En tout cas de l'avis des populations. Ils sont respectivement suivis par les entreprises minières (39.4%), les éleveurs (35.1%), les chasseurs (28.7%) et les exploitants artisanaux de l'or (24.3%). L'action nocive des agriculteurs, éleveurs et chasseurs est plus décriée à Beyla que nulle part ailleurs. Les sociétés minières sont tenues pour responsables en majorité par les populations de Boké. Quant aux exploitants artisanaux de l'or, c'est à Siguiri qu'ils sont le plus pointés du doigt par les résidents. Il leur est reproché de faire usage de produits toxiques (mercure et cyanure) dans le traitement de l'or.

Tableau 15: Responsable de la dégradation de l'environnement par préfecture

	Kindia	Boké	Siguiri	Beyla	Total
Agriculteurs	22,6%	20,8%	13,7%	42,9%	60,2%
Société minière	18,4%	53,3%	27,3%	1,0%	39,4%
Éleveurs	20,1%	19,3%	10,1%	50,5%	35,1%
Chasseurs	4,1%	6,9%	10,5%	78,5%	28,7%
Exploitants artisanaux	12,1%	7,9%	69,6%	10,4%	24,3%

Source : Enquête sur les conflits et la dégradation de l'environnement, (CJEDD, 2021)

11.3 Connaissance des points focaux dans le cadre de la protection de l'environnement

Près de la moitié (49%) des populations connaissent au moins un point focal sur la détection et la lutte contre les pratiques néfastes à l'environnement. L'activité de ces points focaux est beaucoup plus remarquée par les populations de Beyla. Plus de trois quarts des résidents de cette préfecture affirment connaître un point focal sur la détection et la lutte contre les pratiques néfastes à l'environnement.

Tableau 16: Connaissance de points focaux dans le cadre de la protection de l'environnement

	Kindia	Boké	Siguiri	Beyla	Total
Oui	42,4%	36,1%	34,8%	79,8%	49,0%
Non	57,6%	63,9%	65,2%	20,2%	51,0%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Enquête sur les conflits et la dégradation de l'environnement, (CJEDD, 2021)

En général, les hommes sont plus nombreux à connaître ces points focaux que les femmes. Ce sont 55.3% d'entre les hommes qui affirment connaître un point focal. Chez les femmes, cela est vrai pour 41.6%. Cette tendance est similaire dans toutes les préfectures. L'écart de perception est important à Siguiri. Ici, les hommes sont deux fois plus nombreux que les femmes à connaître les points focaux de leur localité. À Beyla, la différence est négligeable. Les hommes et les femmes connaissent les points focaux dans les mêmes proportions. Il s'agit respectivement de 82.6% et 76.3%.

Globalement, l'action des points focaux est plus perçue par les habitants des zones bénéficiaires que celles des non bénéficiaires. Cela est notamment vrai pour la préfecture de Boké. Ici, les populations bénéficiaires perçoivent deux fois plus les actions des points focaux que les populations non bénéficiaires. À Kindia, Siguiri et Beyla, bénéficiaires et non bénéficiaires perçoivent sensiblement l'action des points focaux dans les mêmes proportions.

11.4 Pratiques utilisées pour prévenir la dégradation de l'environnement

Les pratiques agricoles écologiques et/ou biologiques constituent la pratique verte la plus utilisée dans les zones d'intervention du projet. Elle est suivie de la culture des plantes de substitution. L'énergie solaire est la pratique verte la plus utilisée après les pratiques agricoles. Les foyers améliorés ont été cités par 16.1% des habitants.

Les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement sont plus courantes dans les préfectures de Beyla et Boké. Quand bien même les agriculteurs de Beyla sont les plus nombreux à être pointés comme acteurs de la dégradation de l'environnement, la situation s'améliore depuis maintenant peu. La dégradation poussée de l'environnement fait de plus en plus prendre conscience des conséquences. Aussi, les populations vont peu à peu vers des pratiques écologiques. Il est remarquable de constater que c'est à Beyla que les pratiques en faveur d'une agriculture respectueuse de l'environnement sont en usage.

Tableau 17: Pratiques vertes utilisées par préfecture

	Kindia	Boké	Siguiri	Beyla	Total
Agriculture biologique / agroécologie	23,8%	35,2%	2,2%	38,8%	37,8%
Culture des plantes de substitution	5,5%	31,9%	11,6%	51,0%	21,0%
Vente de lampes solaires (y compris avec chargeur de téléphone)	23,4%	23,4%	5,6%	47,6%	20,5%
Kiosques solaires pour recharger téléphone, accès à internet (wifi), etc.	23,9%	24,2%	4,5%	47,4%	17,6%
Les foyers améliorés	11,3%	12,8%	46,0%	29,8%	16,1%

Source : Enquête sur les conflits et la dégradation de l'environnement, (CJEDD, 2021)

La culture maraîchère est l'activité socioéconomique la plus développée dans les localités couvertes par l'étude. La culture des légumineuses vient juste après. C'est surtout à Boké et Beyla que ces deux activités sont largement pratiquées. Les bio digesteurs et le compostage sont en grande partie utilisés à Kindia et Beyla. C'est Siguiri qui est ne pratique quasiment pas des actions en faveur de la protection de l'environnement. Ceci du fait que l'exploitation de l'or constitue la principale occupation des populations.

Tableau 18: Activités socioéconomique pratiquées dans les préfecture

	Kindia	Boké	Siguiri	Beyla	Total
Maraîchage	21,3%	27,0%	15,2%	36,5%	70,1%
Legumineuse	16,6%	44,3%	4,9%	34,2%	44,4%
Biodigesteurs	49,3%	1,5%	0,4%	48,9%	16,5%
Compostage	43,7%	8,4%	2,7%	45,2%	15,9%

Source : Enquête sur les conflits et la dégradation de l'environnement, (CJEDD, 2021)

Les actions socioéconomiques sont majoritairement destinées aux agriculteurs. Dans quasiment toutes les préfectures, plus de la moitié des habitants sont en faveur de cette affirmation. Ceci est logique du fait que les actions socioéconomiques citées par les populations sont du domaine agricole. Les agriculteurs sont suivis par les ménagères qui, elles sont appuyées au travers les bio digesteurs très utilisés dans la cuisson. Les jeunes sont rarement visés par ces actions. C'est seulement 4.9% des citoyens qui pensent que les jeunes sont la cible des actions socioéconomiques locales.

Tableau 19: Cibles des activités socioéconomiques

	Kindia	Boké	Siguiri	Beyla	Total
Les agriculteurs	61,5%	61,5%	61,5%	61,5%	61,5%
Les ménagères	30,5%	52,4%	8,4%	34,1%	33,4%
Groupements de jeunes	7,4%	5,7%	8,4%	0,2%	4,9%
Les enfants	0,6%	0,3%	4,9%	0,2%	1,1%
Total	100 %	100 %	100%	100 %	100%

Source : Enquête sur les conflits et la dégradation de l'environnement, (CJEDD, 2021)

11.5 Les emplois verts créés dans les localités

Les emplois dans le domaine de l'énergie solaire sont les plus répandus dans les zones couvertes par cette étude. La vente de lampes solaires a été citée par 46.1% des populations. Les kiosques solaires ont quant à eux été cités par 33.4%. Les emplois verts dans le domaine agricole viennent

juste après ceux de l'énergie solaire. Il s'agit des pratiques agricoles agros écologiques et de la culture des plantes de substitution.

Les localités les plus impactées par la dégradation de l'environnement sont celles dans lesquelles on pense le plus qu'il y a des emplois verts. Précédemment, nous évoquions que les problèmes environnementaux constituaient une préoccupation majeure pour les populations de Beyla. Voilà qui explique qu'il y a plus d'emplois verts qui s'y sont créés plus que nulle part ailleurs. À Kindia il y en a peu. Ce sont surtout les bio digesteurs qui y sont répandus.

Tableau 20: Perception sur les emplois verts créés dans les localités par préfecture

	Kindia	Boké	Siguiri	Beyla	Total
Vente de lampes solaires (y compris avec chargeur de téléphone)	18,4%	13,0%	29,6%	39,1%	46,1%
Agriculture biologique / agro-écologie	20,1%	37,6%	3,6%	38,7%	44,7%
Kiosques solaires pour recharger téléphone, accès à internet (wifi), etc.	18,3%	25,0%	13,5%	43,2%	33,4%
Culture des plantes de substitution	6,1%	32,2%	9,5%	52,1%	30,0%
Les foyers améliorés	24,6%	8,6%	35,4%	31,4%	17,8%
Collecte et recyclage de déchets plastiques	29,7%	15,3%	39,8%	15,3%	15,0%
La gestion ou l'aménagement des forêts	12,6%	31,3%	28,3%	27,8%	12,6%
Vente, installation et maintenance de kits solaires pour ménages (photovoltaïques)	12,7%	3,6%	45,2%	38,6%	12,5%
Bio digesteurs : biogaz pour la cuisson propre, l'éclairage ainsi que production de l'électricité	61,0%	1,7%	0,0%	37,3%	11,3%

Source : Enquête sur les conflits et la dégradation de l'environnement, (CJEDD, 2021)

Peu d'habitants des zones d'études ont été formés à la détection et la lutte contre la dégradation de l'environnement. Toutes les zones confondues, c'est uniquement 11.7% des populations qui ont bénéficié d'une telle formation. Une répartition des données par préfecture ne ressort aucune différence avec la tendance générale. Même quand on analyse la situation en fonction du statut de traitement (zones de traitement et zones de contrôle), les tendances restent les mêmes.

Tableau 21: Répartition des personnes formées à la détection et la lutte contre la dégradation

	Kindia	Boké	Siguiri	Beyla	Total
Oui	12,1%	13,2%	8,8%	12,7%	11,7%
Non	87,9%	86,8%	91,2%	87,3%	88,3%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Enquête sur les conflits et la dégradation de l'environnement, (CJEDD, 2021)

Les habitants des zones couvertes par l'étude encouragent rarement les autres à entreprendre une activité respectueuse de l'environnement. Seuls 14.4% ont eu un tel encouragement. Lorsqu'encouragement il y a, c'est en faveur des pratiques agricoles et la vente de lampes solaires. C'est ainsi que 59.4% des personnes qui ont reçu des encouragements ont été incitées à se lancer dans l'agriculture durable et 8.5% dans la vente de lampes solaires.

Les habitants en zones de contrôle encouragent plus à se lancer dans les activités suscitées. Pour chacun de ces deux domaines, les personnes encouragées sont plus nombreuses dans les zones de contrôle que celles de traitement. Les jeunes sont moins encouragés à se lancer dans ces activités que leurs aînés. On remarque par ailleurs que le niveau d'encouragement à entreprendre de telles activités croit en fonction de l'âge.

Les proches sont les plus à encourager l'implication des siens dans des activités de protection de l'environnement. Ils sont suivis par les organisations non gouvernementales (19.9%). Les autorités locales n'ont pu encourager que 11.9% des citoyens à se lancer dans la protection de l'environnement. C'est à Kindia qu'elles le font plus (21.4%). À Boké, elles encouragent très peu les citoyens.

Tableau 22: Fournisseurs encouragement pour entreprendre une activité respectueuse de l'environnement

	Kindia	Boké	Siguiri	Beyla	Total
Proche	52,4%	71,9%	90,0%	61,2%	64,2%
Une ONG	16,7%	19,3%	0,0%	25,4%	19,9%
Autorités locales	21,4%	5,3%	10,0%	11,9%	11,9%
Groupement / Union	9,5%	3,5%	0,0%	1,5%	4,0%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Enquête sur les conflits et la dégradation de l'environnement, (CJEDD, 2021)

On observe très peu de différences en comparant les zones de traitement et celles de contrôle. C'est seulement les ONG et les groupements/unions de producteurs qui encouragent plus dans les zones de contrôle que celles de traitement. Les membres de la famille et les autorités locales encouragent dans les mêmes proportions dans les deux types de zones.

Il n'y a que 18.8% des habitants des zones d'études qui ont été formés dans des domaines relatifs à la protection de l'environnement. Les bénéficiaires des formations en protection de l'environnement ont été formés sur les techniques agricoles durables (agro écologie et culture des plantes de substitution). C'est surtout ceux de la préfecture de Kindia qui ont bénéficiés de formations en technique agricole durable. Nous voyons ici quelques contributions des programmes d'appui aux producteurs agricoles en œuvre actuellement à Kindia. Notamment, les interventions de l'Agence Belge de Développement (Enabel) au travers du projet « Développement agricole dans les régions de Kindia et Mamou – DAKMA » et d'autres organismes internationaux en appui au domaine agricole.

Les bénéficiaires de ces formations sont en majorité satisfaits de ce qu'ils ont appris. Le niveau de satisfaction est quasiment total à Beyla (92.1%) et Kindia (90.5%). À Boké (84.4%) et Siguiri (66.6%) le niveau de satisfaction est aussi élevé.

Tableau 23: Niveau de satisfaction de la formation reçue

	Kindia	Boké	Siguiri	Beyla	Total
Très satisfait	31,0%	50,0%	8,3%	57,9%	41,9%
Satisfait	59,5%	34,4%	58,3%	34,2%	45,2%
Insatisfait	9,5%	9,4%	25,0%	7,9%	10,5%
Très insatisfait	0,0%	6,3%	8,3%	0,0%	2,4%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Enquête sur les conflits et la dégradation de l'environnement, (CJEDD, 2021)

Les formations ont une influence sur le comportement des populations. Aussi, plus de la moitié (59%) de ceux qui ont bénéficié des formations sur les pratiques vertes ont mis en œuvre ce qu'ils ont appris. Parmi eux, ce sont majoritairement les agriculteurs qui ont pu mettre en œuvre

ce qu'ils ont appris. Ils représentent à cet effet, 58.33% de ceux qui ont appliqué le contenu de la formation.

Tableau 24: Répartition vertes appliquées par les bénéficiaires des formations par préfecture

	Kindia	Boké	Siguiri	Beyla	Total
Agriculture biologique / agro-écologie	43,21%	58,06%	13,79%	56,41%	43,89%
Culture des plantes de substitution	2,47%	29,03%	24,14%	20,51%	14,44%
La gestion ou l'aménagement des forêts	6,17%	6,45%	17,24%	17,95%	10,56%
Bio digesteurs : biogaz pour la cuisson propre, l'éclairage ainsi que production de l'électricité	17,28%	0,00%	3,45%	0,00%	8,33%
Collecte et recyclage de déchets plastiques	9,88%	6,45%	13,79%	0,00%	7,78%

Source : Enquête sur les conflits et la dégradation de l'environnement, (CJEDD, 2021)

Le manque de ressources a empêché 31.7% de ceux qui ont bénéficié de formations de se lancer. Il y a aussi 9.2% qui ne se sont pas lancés par manque de motivation. Les formations reçues ne sont pas adaptées aux attentes de 3.5% des personnes formées.

L'intensité entrepreneuriale des populations dans les zones d'étude est très faible chez les personnes qui ont bénéficié des formations. Seulement, 9.35% des personnes formés ont pu démarrer une entreprise. Dans toutes les préfectures, les tendances sont de même.

Tableau 25 : Répartition de ceux qui ont créé une entreprise suite aux formations reçues

	Kindia	Boké	Siguiri	Beyla	Total
Oui	7,4%	9,5%	12,6%	8,0%	9,4%
Non	92,6%	90,5%	87,4%	92,0%	90,6%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Enquête sur les conflits et la dégradation de l'environnement, (CJEDD, 2021)

Le taux de survie des entreprises créées est très faible. Ainsi, seule 5.1% des entreprises créées continuent d'exercer leurs activités. Le taux de survie est encore beaucoup plus faible chez les femmes. Elles expliquent que leur conjoint s'est opposé à leur projet (80.9%).

Tableau 26: Poursuite des activités entrepreneuriales ou raisons d'arrêt de l'activité

	Kindia	Boké	Siguiri	Beyla	Total
Oui	25,0%	25,0%	12,5%	37,5%	5,1%
Non, parce que j'ai vu qu'il n'y a pas mon intérêt	40,0%	20,0%	40,0%	0,0%	3,2%
Non, parce qu'il y a eu détournement de fonds	33,3%	0,0%	50,0%	16,7%	3,8%
Non, parce que mon conjoint s'est opposé	15,7%	26,0%	35,4%	22,8%	80,9%
N					157

Source : Enquête sur les conflits et la dégradation de l'environnement, (CJEDD, 2021)

10.1% de ceux qui n'ont pas pu démarrer leur entreprise se sont associés à l'un de leur co-apprenant qui en a créé une. Cependant, il y a au moins 6.12% qui ont dû arrêter leur collaboration. Les raisons invoquées pour cet arrêt sont par ordre d'importance, le manque d'intérêt (38.9%), la naissance d'un conflit entre les associés (21.1%) et le détournement de fonds (17.8%).

Tableau 27: Raison invoquées pour l'arrêt de collaboration avec un co-apprenant

	Kindia	Boké	Siguiri	Beyla	Total
J'ai vu qu'il n'y a pas mon intérêt	14,3%	62,9%	11,4%	11,4%	38,9%
Genèse d'un conflit interne	52,6%	36,8%	10,5%	0,0%	21,1%
Détournement de fonds	43,8%	37,5%	12,5%	6,3%	17,8%
N					90

Source : Enquête sur les conflits et la dégradation de l'environnement, (CJEDD, 2021)

12 Perception début et fin de projet

	PERCEPTION DEBUT DE PROJET	PERCEPTION FINE DE PROJET
Nombre de conflits induits ou accélérés par la dégradation de l'environnement		
	<p>Les données du sondage indiquent que 78.8% des populations des zones d'études regrettent la récurrence des conflits dans leur localité. Que ce soit dans les zones de traitement et celles de contrôle, la récurrence des conflits est remarquable.</p> <p>Dans toutes les préfectures visitées, plus de la moitié des résidents évoquent la récurrence des conflits. À Siguiri, c'est presque tous les sondés qui le disent (91.3%). À Beyla également, la tendance est de même (88.7%). Boké (72.3%) et Kindia (59.7%) sont sujet a beaucoup de conflits.</p>	<p>La plupart des répondants interrogés ont cité les agriculteurs (65,9 %), suivi des éleveurs (60,8%) comme principaux acteurs en cause des conflits induits ou accélérés par la dégradation environnementale. En plus de ces deux acteurs, les bucherons/charbonniers (43,5 %) les sociétés minières (38 %) et les exploitants artisanaux (22,4 %) ont aussi été pointés du doigt par les répondants. Les chasseurs (21,6 %) et les sociétés d'extraction de sable/graviers (5,9%) ont, au même titre que celles impliquées dans l'exploitation du bois (3,5) été cités comme les derniers acteurs qui viennent s'ajouter à la liste des acteurs qui déclenchent les conflits induits ou accélérés par l'action anthropique sur l'environnement. Cette réduction s'explique par l'intervention du projet dans les zones à risque de radicalisation et de conflits. Les jeunes qui participaient à des séries de conflits se voient occupé à des activités quotidiennes leur limitant beaucoup de mouvement.</p> <p>Les répondants qui ont fait mention des agriculteurs comme acteurs des conflits, sont unanimes (100 %) qu'en plus du fait que ces derniers détruisent le couvert végétal, les actions de ces derniers portent atteinte aux espaces agricoles d'autrui, en raison de l'effet des flammes générées par l'agriculture sur brûlis (100 %), connue pour être une pratique qui entraine la dégradation environnementale. Toujours selon cette catégorie de répondants, les conflits générés naissent aussi de l'accaparement/exploitation non autorisée des terres d'autrui par les agriculteurs (87,9 %), ce qui cause de nombreuses tensions communautaires.</p>
Évolution de la vulnérabilité des jeunes hommes et femmes à risque de radicalisation ciblée par le projet		
	<p>Les données de sondage de l'enquête de perception du projet indiquent 97%</p>	<p>Le niveau de vulnérabilité a régressé de 98.9% à 60% dans la couche des jeunes. Les jeunes ont développé les activités AGR/ HIMO leur rendant autonome. Le maraichage et l'utilisation d'énergie renouvelable favorisent l'autonomisation et réduit la vulnérabilité.</p>

	de jeunes qui franchissent l'indice de vulnérabilité.	
Nombre de personnes formées et sensibilisées sur les technologies vertes, impacts de la dégradation environnementale et la cohésion sociale.		
	Pourcentage de personnes estimant avoir été formées sur les technologies vertes, etc. 11.7%	L'un des mandats des ONG reposait sur la sensibilisation des communautés à un changement de comportement vis-à-vis à la poussée de la dégradation de l'environnement. Les acteurs à la base ont bénéficié des formations sur les technologies vertes permettant de sauvegarder l'environnement : le pompage solaire ; le recyclage des déchets plastiques ont permis de créer des emplois verts dans les zones touchées. 60% des jeunes (Hommes et femmes) ont bénéficié des formations sur les technologies vertes. Cette instauration de confiance fédère des climats de cohésion et de paix entre les acteurs et bénéficiaires du projet.
Nombre de personne touchées par la sensibilisation par zone d'intervention		
	Pourcentage de personnes estimant avoir été sensibilisé sur les technologies vertes, etc. 14.4%	Comparativement à des données de base, 70% des acteurs clés ont été touchés dans les séances de sensibilisations : notamment à Boke, Kindia, Siguiri et Beyla. L'action des ONG envers des communautés a permis de toucher plusieurs couches sociales ayant un effet induit sur la communauté.
Les cadres de concertation sont fonctionnels		
	Moyenne du nombre de cadres de concertation fournie par les autorités locales 4	Dans toutes les zones d'intervention, les cadres de concertations ont été installés permettant de créer un climat de paix entre les acteurs à la base dans le cadre de gestion des conflits. A ce jour, ces cadres de concertation sont fonctionnels.
Nombre de points focaux (champions membres des comités de concertation) formés sur la détection et la lutte contre les pratiques néfastes à l'environnement identifiés dans les zones cibles		
	Pourcentage de personnes estimant connaître un point focal dans la sauvegarde environnementale 49%	Les ONG ont participé à la vulgarisation des PGES dans certaines localités du projet. A ce titre, 75% des zones rurales sensibilisée ont chacune des points focaux qui constituent les garants à la sauvegarde de l'environnement.
Nombre d'emplois verts (HIMO et AGR) créés contribuant à réduire les causes des conflits induits ou accélérés par la dégradation environnementale		
	Nombre d'emplois verts existants dans les préfectures et cités par plus de 10% des populations. 4	Dans toutes les préfectures les emplois verts ont été créer pour favoriser l'épanouissement dans les activités. La collecte des déchets et le centre des traitements des traitements des déchets plastiques en pavés. 80% des emplois qui ont été créer a été l'action des ONG dans les

	<p>localités d'intervention. La mise en place des pompes solaires atténue les pratiques de la dégradation environnementale.</p> <p>Plusieurs acteurs ont été placés au cœur des conflits induits ou accélérés par la dégradation environnementale. Chacun d'eux alimente de manière particulière, ces conflits dans les zones d'études. Il s'agit des sociétés minières et des exploitants artisanaux (très cités dans les zones minières). À ceux-ci s'ajoutent les agriculteurs, les éleveurs et chasseurs, ainsi que d'autres usagers de la forêt (bûcherons, charbonniers). Les sociétés d'extraction du sable ou du gravier très cités à Kindia, participent également à l'alimentation des conflits associés à la dégradation environnementale sous l'effet de l'action anthropique.</p>
<p>Nombre de PDL et PAI élaborés ou révisés sensibles aux conflits</p>	
<p>Pourcentage de personnes estimant que leur collectivité dispose d'un PDL et/ou d'un PAI</p> <p>71.6%</p>	<p>80% des zones d'intervention des PDL/PAI ont été révisés et sensibles aux conflits. les onze (11) PDLs/PAls ont été revus et les dimensions genre et conflits ont été dans l'ensemble, pris en compte. En conséquence à cette révision, onze (11) procès-verbaux confirmant l'engagement des conseillers communaux à intégrer la dimension genre et conflits dans leurs PDLs et PAls ont également été élaborés et partagés entre participants</p>
<p>Nombre d'élus locaux formés sur la Planification sensible aux conflits et au genre, ainsi qu'à l'utilisation des CDC</p>	
<p>Pourcentage d'autorité locales estimant avoir été formées sur la PSC et nombre moyen d'autorité locales formées sur les questions de genre</p> <p>PSC : 46.7%</p> <p>Genre : 12</p>	<p>80% des élus locaux ont été formé sur la planification sensible aux conflits et au genre ainsi qu'à l'utilisation des CDC.</p> <p>Les cartes thématiques numériques pouvant permettre de ressortir l'effet des actions anthropiques sur l'environnement ont été conçues (voire section présentation des résultats). Ces cartes portent les marques des zones dégradées et qui sont sources de conflits, quelle que soit la raison et les acteurs impliqués. Parallèlement à l'élaboration de ces cartes thématiques, des outils de mise à jour sont mises à disposition, de manière à inclure d'éléments nouveaux de façon progressive. Du fait de leur caractère numérique, ces cartes peuvent être disponibles en ligne et accessible à toutes les collectivités bénéficiaires et autres acteurs concernés.</p>

13 Planification du développement

La phase d'examen a permis de mettre en évidence le fait que tous les PDL et PAI expirés ou en cours de validité, avaient dans leur quasi-totalité, considéré de façon insuffisante la dimension genre et conflits dans leurs planifications, d'où la faible prévision des actions en faveur des femmes, des jeunes et des personnes marginalisées et victimes d'handicap.

Ainsi, alors que dans la nouvelle approche de la décentralisation, les PDLs et les PAIs sont les principaux outils qui guident la dynamique de développement dans chaque localité, ils se doivent d'être élaborés sur la base d'une consultation qui touche les différentes sensibilités d'une localité. Cela fait d'eux, des documents consensuels d'orientation des actions de développement. Toutefois, ces documents étant élaborés pour une durée de cinq (5) ans, peuvent être confrontés à des contraintes de révision, notamment sur le plan programmatique (activités) et sur le plan financier (budget). Partant de cela, le travail fait par la mission a consisté à une revue participative de ces documents. Il en est ressorti les aspects suivants :

- (i) L'expiration de la quasi-totalité des PDLs et PAIs des collectivités ciblées par la mission ;
- (ii) La non-prise en compte de l'aspect genre dans la quasi-totalité des PDLs et PAIs consultés ;
- (iii) La non-prise en compte de la prévention et de la gestion des conflits potentiels engendrés par les activités des sociétés minières, l'exploitation traditionnelle de l'or, les différends entre agriculteurs et éleveurs, ainsi que les propriétaires terriens dans certains PDLs et PAIs consultés.

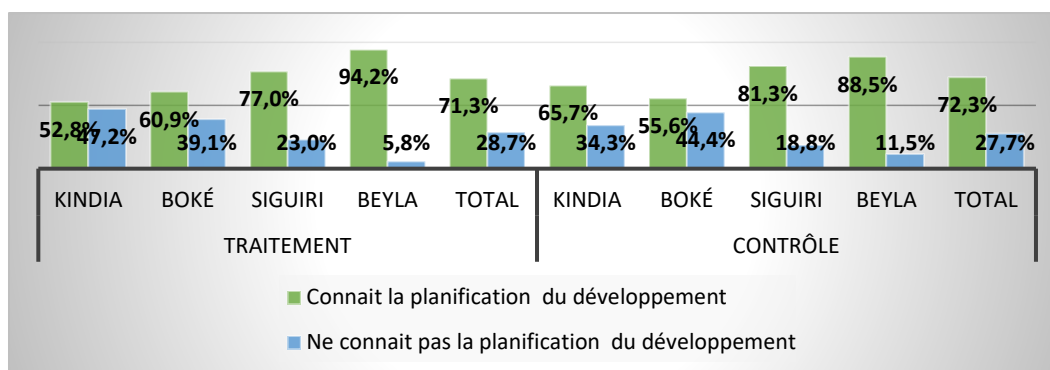
Sur la base des constats susmentionnés, l'équipe d'investigation (mission) en partenariat avec les parties prenantes de chaque localité, ont dressé des procès-verbaux en vue d'intégrer l'aspect genre ainsi que la prévention et la gestion des conflits liés à l'exploitation industrielle ou artisanale des mines dans les PDL et PAI. Il en est autant pour la prise en compte des nouvelles menaces sécuritaires liées à la radicalisation et à l'extrémisme violent.

13.1 Présentation des problématiques spécifique à chacune des collectivités

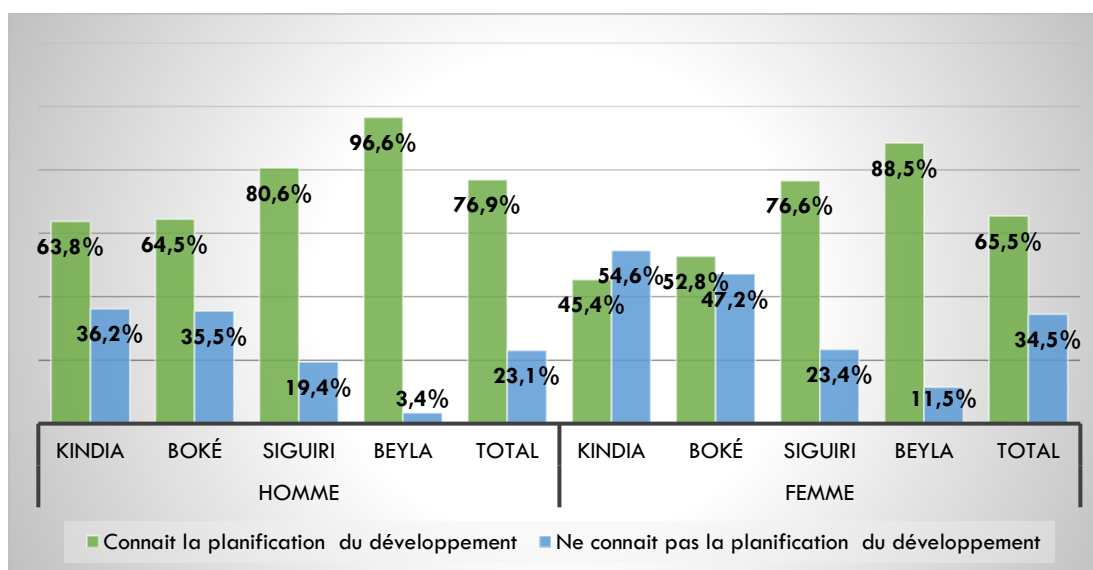
Au terme de la mission, les onze (11) PDLs/PAIs ont été revus et les dimensions genre et conflits ont été dans l'ensemble, pris en compte. En conséquence à cette révision, onze (11) procès-verbaux confirmant l'engagement des conseillers communaux à intégrer la dimension genre et conflits dans leurs PDLs et PAIs ont également été élaborés et partagés entre participants. Le tableau ci-dessous présente les communes concernées, avec pour chacune d'elles, un narratif des raisons qui ont motivé la révision de leurs PDL et/PAI et de ce qui a été faite de manière pratique.

Les hommes sont plus nombreux à savoir ce qu'est la planification du développement. Ce sont 76.9% d'entre eux contre 65.5% de femmes qui traitent au moins d'un aspect de la planification du développement dans leur définition. Les femmes de Kindia sont celles qui connaissent moins la planification du développement. Cela est vrai pour 54.6% d'entre elles. Dans les autres préfectures, plus de la moitié des femmes et aussi des hommes ont une idée de ce qu'est la planification du développement.

Graphique 6 : Connaissance de la planification du développement selon le statut de traitement



Graphique 7 : Connaissance de la planification du développement selon le sexe



À l'exception de Kindia, dans toutes les préfectures, plus nombreux sont ceux qui ont une idée de ce qu'est la planification du développement que ceux qui ne connaissent pas du tout ce que c'est quel que soit l'âge. Dans la préfecture de Kindia, les jeunes de 18 à 25 ans sont moins nombreux à connaître ce qu'est la planification du développement. Ici, un peu plus de la moitié (50,6%) des jeunes de cette tranche d'âge ne connaissent pas ce qu'est la planification du développement. Cette situation s'explique par le fait qu'ils ne sont généralement pas associés à l'élaboration des outils de planification du développement.

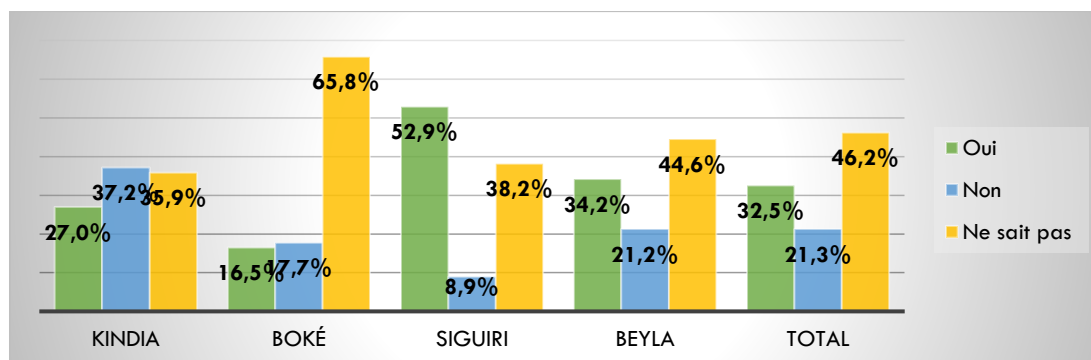
13.2 Disponibilité des outils de planification du développement

Ils sont nombreux les habitants des préfectures couvertes par l'étude à ne pas savoir si leur collectivité dispose d'un outil de développement. 46,2% de la population ne sait si la collectivité dispose d'un plan de développement local et/ou d'un plan annuel d'investissement. Pire encore, 21,3% de la population sont convaincus que leur collectivité ne dispose pas de l'un ou l'autre de ces outils. Seulement 32,5% des populations dans préfecture sont informées de l'existence d'un de ces outils de développement dans leur collectivité.

C'est uniquement la préfecture de Beyla qui ressort la tendance générale. Ici, les plus nombreux sont ceux qui ne savent pas si leur collectivité dispose l'un des outils de développement. Ils sont suivis de ceux qui pensent que la collectivité en dispose. À l'exception de Siguiri et Kindia, dans toutes les autres préfectures, les non informés sont les plus nombreux. À Siguiri, les populations affirment en majorité que leur collectivité dispose d'un outil de planification du développement. Ceux de Kindia pensent en majorité que leur collectivité ne dispose pas d'un tel outil. En ignorant

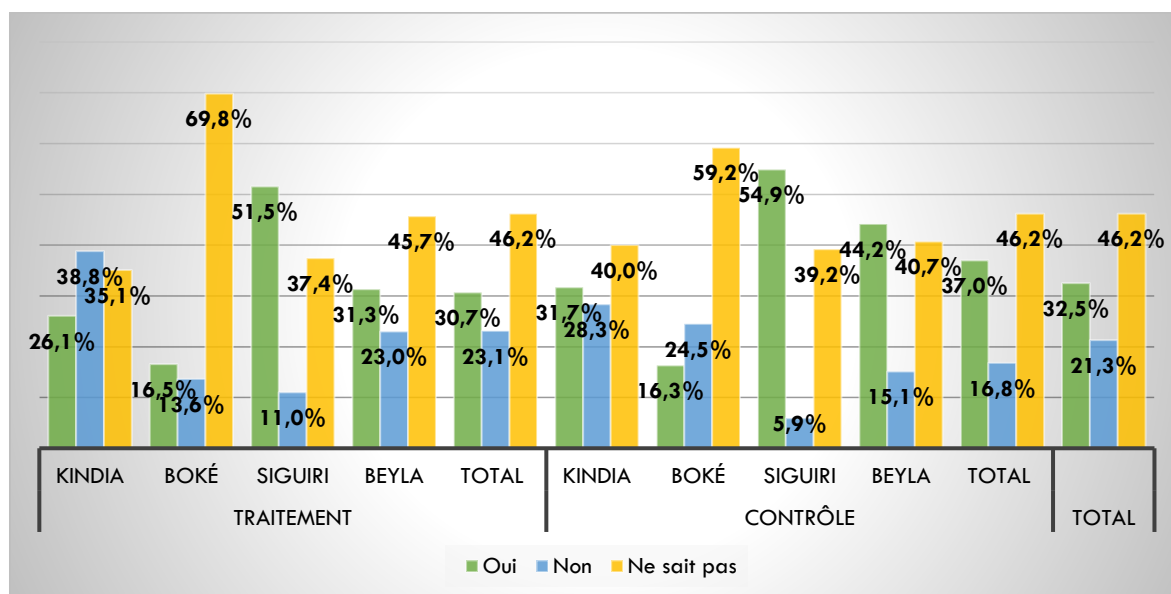
ceux qui ne sont pas informés, on constate que les résidents des préfectures de Beyla et Siguiri sont les plus convaincus de l'existence d'un outil de planification du développement.

Graphique 8 : Perception sur l'existence d'un outil de planification du développement par préfecture



À Kindia et Boké, les habitants des zones de traitement qui pensent que leur collectivité dispose d'un outil de planification du développement sont plus nombreux que ceux qui pensent le contraire. Dans les zones de contrôle, ceux qui sont de cet avis sont les moins nombreux. La seule différence entre les habitants de Kindia et ceux de Boké concerne ceux qui n'en savent rien. Ils sont des plus nombreux dans les zones de traitement à Boké. À Siguiri, les tendances sont similaires dans les zones de traitement et de contrôle.

Graphique 9 : Disponibilité d'outils de développement selon le statut de traitement



Pour ceux qui pensent que leur collectivité dispose d'un outil de planification du développement, près de la moitié (49.6%) sont d'avis qu'il s'agit à la fois d'un plan de développement local (PDL) et d'un plan annuel d'investissement (PAI). 43.8% pensent qu'il s'agit uniquement du PDL alors que 6.6% pensent qu'il s'agit uniquement d'un PAI. C'est seulement à Siguiri que les populations sont plus nombreuses à penser que c'est uniquement le PDL qui est disponible. Dans les autres préfectures, on est plus nombreux à penser que les deux outils existent.

Tableau 28: Existence d'un outil de planification du développement dans les collectivités par préfecture

Outil de planification existant	Kindia	Boké	Siguiri	Beyla	Total
PDL (Plan de Développement Local)	25,2%	12,5%	61,2%	47,0%	43,8%
PAI (Plan Annuel d'Investissement)	3,9%	18,8%	7,0%	2,3%	6,6%
PDL et PAI	70,9%	68,8%	31,8%	50,8%	49,6%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Enquête sur les conflits et la dégradation de l'environnement, (CJEDD, 2021)

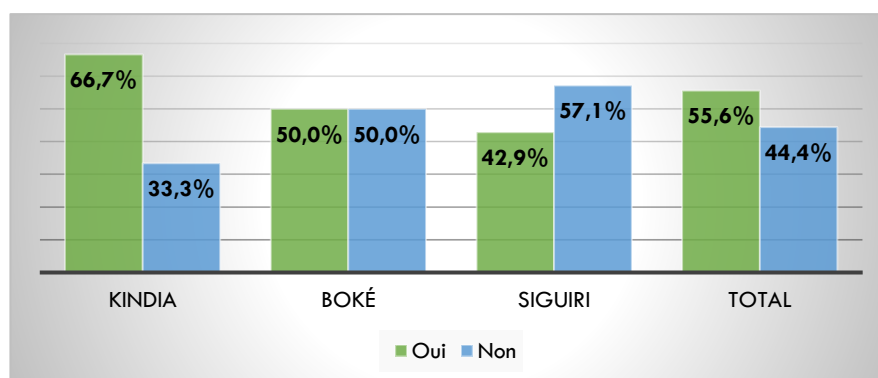
Les autorités locales de toutes les préfectures affirment en majorité que leur collectivité dispose d'un outil de planification du développement. À Boké et Beyla, cette affirmation est l'unanimité de toutes les autorités locales. C'est seulement à Siguiri que 12.5% des autorités affirment l'indisponibilité d'un tel outil. À Kindia, 4.2% des autorités ne sont informées de l'existence d'un outil de planification du développement.

Les zones de contrôle sont les plus à disposer d'un outil de planification du développement. À Siguiri par exemple, les autorités locales des zones de contrôle sont deux fois plus que ceux des zones de traitement à affirmer que leur collectivité dispose de PDL et de PAI comme outil de planification du développement. À Kindia aussi, c'est dans les zones de traitement que certaines collectivités ne disposent pas de tels outils. À l'opposé, toutes les collectivités des zones de contrôle de Kindia disposent d'un PDL et d'un PAI comme outil de planification du développement.

13.3 Participation à l'élaboration d'un des outils de planification du développement

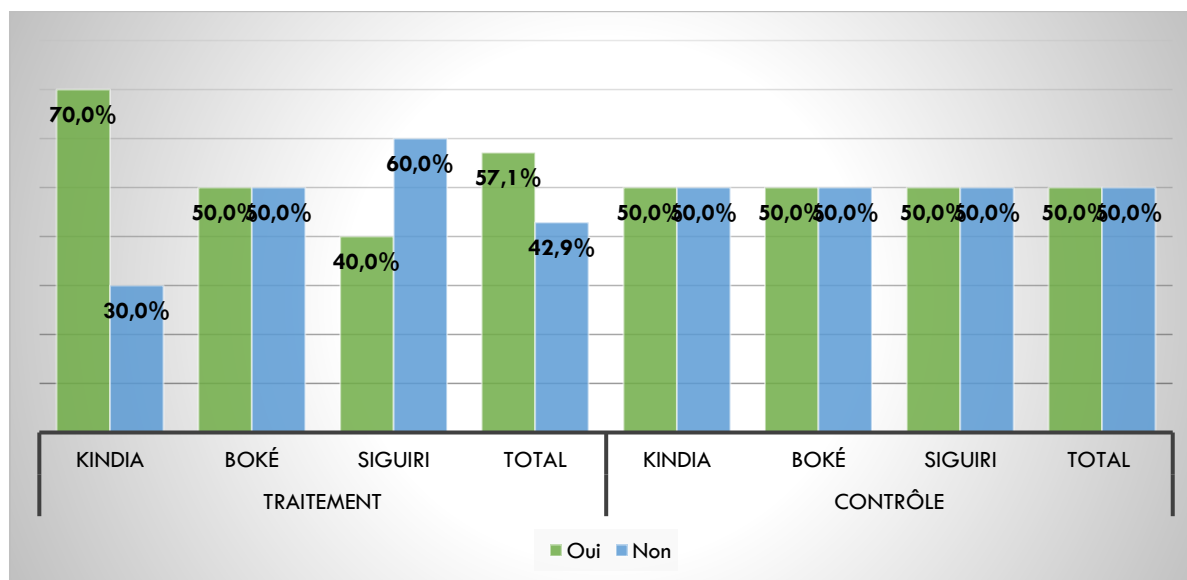
De l'avis des autorités locales, les conseillers (97%), les cadres décentralisés et déconcentrés (92.9%), les chefs de quartiers/présidents de districts (80.8% et les experts en développement local (72.7%) sont les acteurs qui participent le plus à l'élaboration des outils de planification du développement dans les collectivités. Nonobstant, plus de la moitié des autorités locales pensent que la population en général prend également part. C'est seulement à Beyla que l'on pense que la population lambda participe le plus à l'élaboration des outils de planification du développement.

Graphique 10: Perception sur l'existence d'une carte de développement communautaire par préfecture



La répartition ci-dessus est le propre des zones de traitement couvertes par l'étude. Dans les zones de contrôle, nous assistons à une ambivalence. Dans toutes les préfectures, d'un côté, une moitié des responsables locaux déclarent que leur collectivité dispose d'un CDC. L'autre moitié pense de son côté qu'il n'y a pas de CDC.

Graphique 11 : Perception de l'existence d'une carte de développement communautaire selon le statut de traitement



Plus de la moitié (54.2%) des autorités locales qui déclarent que leur collectivité dispose d'une carte de développement communautaire pensent que celle-ci n'est pas mise à jour. Dans les collectivités locales où les cartes de développement communautaires ont été mises à jour, plus de la moitié des autorités locales (communales) ont participé à cette mise à jour.

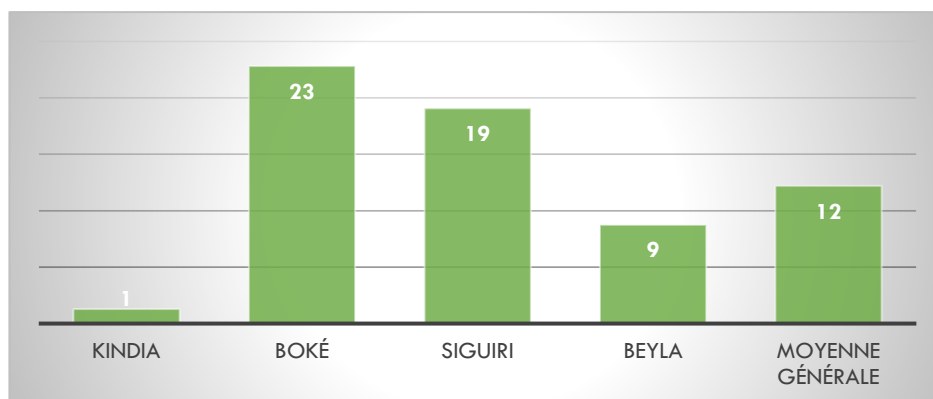
On note une différence selon le statut de traitement. Dans les zones de traitement, les autorités locales sont plus nombreuses à participer à la mise à jour des CDC. C'est tout le contraire dans les zones de contrôle. C'est seulement à Boké que les données ne varient pas selon le statut de traitement. À Kindia et à Siguiri, toutes les autorités locales ont participé peu ou prou à la mise à jour des CDC dans les zones de contrôle. Dans les zones de traitement, la proportion baisse à 66.7% à Kindia et à 0% à Siguiri.

14 Formation des autorités locales

En général, la plupart des autorités locales n'ont pas été formées à la planification sensible aux conflits. Seulement 46.7% ont été formés dans ce sens. C'est surtout à Kindia que les autorités locales n'ont pas reçu ce type de formation. À Boké et Siguiri, plus de la moitié des autorités déclarent avoir reçu ce type de formation.

En moyenne, ce sont 12 autorités locales qui ont été formées sur le genre dans les collectivités. C'est à Boké qu'elles sont plus nombreuses à recevoir cette formation. En moyenne, 23 personnes ont été formées dans ce sens. C'est Kindia qui affiche la moyenne la plus faible.

Graphique 12 : Répartition du nombre moyen d'autorités locales formées sur le genre par préfecture



En général, dans les zones de contrôle, les autorités locales qui ont reçu une formation sur les questions de genre sont en moyenne plus nombreuses que celles des zones de traitement. Cependant, quand on observe les spécificités par préfecture, on constate que les collectivités des zones de traitement sont plus nombreuses en moyenne à recevoir cette formation que celles des zones de contrôle. C'est seulement à Boké que les zones de contrôle font mieux que celles de traitement et cela beaucoup mieux (50 contre 22).

À Beyla, l'écart est énorme entre les zones de traitement et celle de contrôle. Si en moyenne 11 autorités locales des zones de traitement de Beyla affirment avoir été formées sur les questions de genre, ce nombre passe à 1 dans les zones de contrôle. À Siguiri aussi, les autorités locales des zones de traitement sont en moyenne quasiment deux plus nombreuses que celles des zones de contrôle à avoir été formées sur les questions de genre.

15 Conclusion

Les données issues de cette enquête montrent que les conflits ne constituent pas la principale préoccupation des populations des zones couvertes par l'étude. L'accès à l'eau, les questions d'emploi/pauvreté et les problèmes environnementaux sont les principales préoccupations des populations des localités couvertes. Cependant, ces problèmes ont été à la base de certains conflits. Il est à noter par ailleurs que la majorité (78.8%) des résidents déplorent la récurrence des conflits.

Un peu plus d'un quart (27.7%) des citoyens des préfectures de l'étude ont été acteurs dans les conflits qui ont lieu dans leur localité. Les citoyens de Beyla sont plus enclins à prendre part aux conflits. Le niveau de vulnérabilité est un facteur déterminant dans la participation aux conflits. Les jeunes vulnérables expriment leur grogne face aux conditions précaires de vie et d'existence par leur participation aux conflits.

Les conflits entre agriculteurs et éleveurs sont les plus récurrents. Ils sont suivis, par ordre d'importance de ceux opposants les populations aux compagnies minières et ceux opposants des agriculteurs entre eux. Le dénominateur commun de ces conflits est l'accès à la terre. Les conflits qui opposent les communautés aux entreprises minières sont relatifs aux questions foncières et la pollution des champs. Ils ont également contribué à créer un sentiment de méfiance entre les communautés et groupes sociaux.

La pratique nocive à l'environnement la plus pratiquée par les populations des zones couvertes par l'étude est la culture sur brulis. Les feux de brousse, les coupes abusives de bois, la carbonisation et la destruction des cours d'eau sont les quelques autres pratiques de dégradation de l'environnement constatées. Il s'ensuit donc que les agriculteurs soient cités comme principaux responsables de la destruction de l'environnement. Les entreprises minières, les éleveurs, les

chasseurs et les exploitants artisanaux de l'or sont également cités comme acteurs portant atteinte à l'environnement.

Les points focaux sur la détection et la lutte contre les pratiques néfastes à l'environnement sont connus de près de la moitié de la population. C'est à Beyla que leur action est encore plus perceptible.

Les emplois dans le domaine de l'énergie solaire sont les plus répandus dans les zones couvertes par cette étude. Il s'agit de la vente de lampes solaires ainsi que du développement des kiosques solaires. Les emplois verts dans le domaine agricole viennent juste après. Il s'agit des pratiques agricoles agros écologiques et de la culture des plantes de substitution. Les localités les plus impactées par la dégradation de l'environnement sont celles dans lesquelles on pense le plus qu'il y a des emplois verts.

Peu de personnes encouragent à l'entreprise d'activités respectueuses de l'environnement. Les encouragements portent sur d'activités dans le domaine de l'agriculture durable et l'énergie solaire. Les jeunes font rarement la cible des encouragements à entreprendre. Les proches sont les principaux fournisseurs d'encouragements. Les autorités locales encouragent moins, surtout à Boké.

Les formations sur la protection de l'environnement sont rares. Peu de personnes en ont bénéficié. L'agriculture durable (agro écologie et les plantes de substitution) est le principal domaine dans lequel elles ont été formées. Kindia fait la cible de plusieurs formations dans ce sens. L'action des ONG et des organisations de membres (groupements et unions de producteurs) est notamment appréciée. Les bénéficiaires des formations sont généralement satisfaits des contenus diffusés. Quand ils sont formés, plus de moitié des personnes mettent en application les idées reçues. La principale raison pour ne pas mettre en œuvre ce qui a été appris est le manque de ressource. Le démarrage d'une entreprise dans le domaine de la protection de l'environnement est faible. Peu sont les personnes formées qui ont pu démarrer une entreprise dans ce domaine.

Les actions socioéconomiques sont majoritairement destinées aux agriculteurs. Les jeunes sont rarement visés par ces actions. C'est seulement 4,9% des citoyens qui pensent que les jeunes sont la cible des actions socioéconomiques locales.

La planification du développement est largement connue des populations. Cependant, les jeunes sont moins nombreux à connaître ce qu'elle est. Il y a moins de communication sur la disponibilité des outils de planification du développement. À l'exception de Siguiri, nombreux sont les résidents des autres préfectures qui pensent que leur collectivité ne dispose pas d'outils de planification du développement. Il faut avoir une responsabilité dans l'administration locale pour participer à l'élaboration des outils de planification. Les jeunes, les femmes et, grosso modo les citoyens lambda ne sont pas associés à l'élaboration des outils de planification du développement.

Les autorités locales sont peu nombreuses à avoir été formées sur la planification sensible aux conflits et sur les questions de genre. C'est à Boké et Siguiri que les autorités locales sont plus nombreuses à avoir été formées à la planification sensible aux conflits. C'est également dans ces deux préfectures que la plupart ont été formées sur les questions de genre. Il s'ensuit donc que les outils de planification du développement traitent rarement ou insuffisamment des questions de conflits.

16 RECOMMANDATIONS

Renforcer le dispositif de lutte contre la coupe abusive du bois ou instituer une politique de reboisement

Les échanges avec les services environnementaux et les autres types de répondants ont permis de comprendre que des unités de protection de l'environnement existent déjà dans les localités. Toutefois, le phénomène de pot de vin et leur non-structuration, leur accompagnement et leur suivi rend leurs actions inefficaces.

- Renforcer ce dispositif de prévention et de dissuasion des acteurs de la dégradation environnementale s'avère indispensable pour la survie écologique des zones visitées durant la collecte.
- Pour les zones déjà dégradées, il y a lieu d'amorcer des activités de reboisement correct et régulier des espaces rendus déserts, avec l'implication des acteurs et autorités locales. Cela permettra à long terme d'amoindrir les effets de sécheresse et autres impacts climatiques associés au phénomène de déboisement.

Veiller à l'effectivité de l'application du Code minier pour amoindrir les impacts négatifs de l'exploitation minière

La plupart des répondants ont fait mention de nombreux facteurs en cause des conflits induits ou accélérés par les actions non appréciables que posent les sociétés minières dans leurs zones d'intervention. Celles-ci ont, pour la plupart été attribuées au non-respect du Code minier qu'il faut dès lors par voie de conférence-débats inclusifs, pour assurer le respect de leur contenu dans les localités d'intervention.

- Des séances de vulgarisation du Code dans les langues locales sont de ce fait nécessaires afin d'aider la communauté à s'approprier le contenu (droits et obligations, actions limites des sociétés minières et de la communauté). Cela pourra amoindrir les conflits dans ce sens.
- « Obliger les sociétés à réorienter les voies des rivières et des marigots qui ont été bouchées, constitue, selon les répondants, un des points auxquels il faut accorder une attention particulière dans le cadre de la réglementation des relations entre les sociétés minières et la communauté.
- Le respect du Code minier implique enfin, le dédommagement normal des déplacés ou ayant droits des sites d'exploitation afin d'anéantir de nombreuses tensions et conflits qui pourraient d'un moment à un autre dégénérer.

Mettre un dispositif de gestion et d'utilisation rationnelle des produits chimiques

En plus des sociétés minières, les exploitants artisanaux (orpailleurs) utilisent des produits chimiques tels que la cyanure -- qui détruisent les cultures des agriculteurs et les animaux des éleveurs.

- Il y a lieu de mettre en place et/veiller à la réglementation relative à l'utilisation de ces produits qui, en plus de rendre infertile le sol, détruisent plantent et animaux, rendant ainsi plus médiocres des activités connexes telles que l'agriculture et l'élevage dans les zones minières.
- Des dispositifs et normes relatives au stockage de ces produits se doivent d'être élaborées, afin de prévenir d'éventuels accidents qui pourraient survenir d'un mauvais stockage et de leur mauvaise conservation. Cela empêcherait les risques d'empoisonnement/asphyxie des usagers et de la communauté en général.

Dynamiser les cadres de concertation/résolution des conflits

L'enquête a permis de comprendre que de nombreux conflits naissent, ou resurgissent en raison du fait qu'ils sont mal gérés. Cette situation a été attribuée à l'absence de cadre de concertation inclusifs, ou de leur dysfonctionnement (pour les localités où ils existent déjà).

- L'installation des cadres de concertation inclusifs (là où ils n'existent pas encore) se présente donc comme la voie qui permettra de prévenir et résoudre de nombreux conflits qui menacent la quiétude dans de nombreuses communes de la Guinée.
- Une restructuration et une dynamisation des cadres de concertation déjà existantes permettra également de contribuer à prévenir et résoudre de nombreux conflits dont de nombreuses « autorités locales » ont du mal à gérer.

Appuyer l'établissement de barrières entre agriculteurs et éleveurs

En raison du type d'élevage pratiqué (traditionnel extensif) et de l'environnement physique qui se fait de plus en plus dégrader, les animaux sont de plus en plus relâchés par les éleveurs dans la recherche de prairies. Cette situation a abouti à un bras de fer entre ces derniers (éleveurs) et les agriculteurs, du fait que le bétail s'aventure dans les plantations, occasionnant en retour la confiscation ou l'élimination du bétail des victimes. Cet état de fait, récurrent dans les localités de collecte mérite d'être résolu à travers l'établissement des barrières autour des plantations.

- Une telle démarche peut réussir à travers un micro-projet d'identification des zones agricoles (souvent sources de conflit) à cadrer (les délimitations et mesures), l'utilisation de la main d'œuvre locale pour l'établissement des barrières au moyen des grillages. En plus d'offrir une source de revenus à la main d'œuvre locale, un tel projet pourrait amoindrir les conflits mettant aux prises éleveurs et chasseurs et les agriculteurs.

Appuyer l'utilisation de nouvelles sources d'énergie ménagère

- Le bois de chauffe et/ou le charbon de bois passe, malgré le contexte de dégradation poussée, les principales sources d'énergie pour les ménages. Ceci peut constituer un facteur d'accroissement du phénomène galopant de déboisement qui peut être anéanti grâce à des initiatives de promotion de l'énergie solaire.
- Un projet de sensibilisation relative à l'utilisation des gaz pour la cuisine, ou la sensibilisation sur l'utilisation des foyers améliorés permet de promouvoir l'utilisation des nouvelles sources d'énergies plus écologiques
- Des micro-projets d'octroi de ces sources d'énergies à moindre coût permettront ce virage vers une utilisation des sources plus adaptées aux normes environnementales.

Promouvoir l'utilisation des engrais organiques en lieu et place des engrais chimiques

Les pratiques agricoles dans toutes les localités sont caractérisées par l'utilisation de l'engrais chimique pour la fertilité du sol et la croissance des plantes. Étant donné que celui-ci est connu pour son rôle de pollueur de l'environnement (du sol), un revirement vers l'engrais organique est indispensable. Pour cela :

- Des séances sensibilisation pour un changement de pratique (abandon de l'engrais chimique au détriment de celui organique) se doivent d'être entreprises auprès des agriculteurs et/ou entrepreneurs agricoles.
- Aussi, des séances de rencontre et de partages d'expériences autour du processus d'obtention, de conservation et d'utilisation de l'engrais organique pourraient dans ce sens être initiés au bénéfice des agriculteurs et/ou entrepreneurs agricoles.
- Des appuis/approvisionnement en engrais pourraient contribuer à précipiter les changements d'habitudes vers des pratiques agricoles écologiques plus responsables.

Procéder à une délimitation inter-localités par l'État

Certaines zones conflictuelles dégradées relèvent parfois des localités se revendiquant l'appartenance géographique, du fait que les limites n'avaient pas été clarifiées par le passé par des données géographiques dignes de nom.

- L'organisation des cadres de concertation avec les autorités locales et personnes ressources des communautés pour la détermination des limites géographiques, permettra de lever l'équivoque.

Aussi, une fixation définitive des limites au moyen des bornes, plaque ou tout autre élément conventionnel de l'État, contribuera à minimiser la survenue des conflits relevant du registre des limites inter-localités jusque-là mal connues ou non - établies.

Instituer un mécanisme d'appropriation par les collectivités, du processus de révision des PDL et PAI sensibles au genre et conflits

Durant la mise en œuvre des activités, il a été constaté qu'en plus du fait que les PDL et PAI existants n'étaient, dans leur quasi-totalité, pas sensibles aux genres et aux conflits, la plupart d'entre eux n'étaient pas à jour. Ainsi :

- Des initiatives de renforcement de capacités permettant de rendre les collectivités capables de planifier, concevoir, ajuster et mettre à jour les PDL et PAI s'avère indispensable pour leur développement. De telles initiatives devraient être entreprises sur la base d'une évaluation des compétences des communes en matière de conception et d'adaptation de PDL et PAI, afin de mieux identifier leurs besoins de formations.
- Au cours du processus, une attention particulière devrait être accordée à une planification de développement sensible aux genres, aux conflits, à la prévention de la radicalisation et l'extrémisme violent, ainsi que d'autres thématiques en lien avec la dégradation environnementale du fait de l'effet anthropique.
- Des missions de supervision et d'évaluation du niveau d'appropriation et de mise en application des formations par les collectivités devraient être organisées afin d'identifier les faiblesses et les corriger, de capitaliser expériences qui pourraient être orientées dans des situations similaires.

Étendre la présente activité aux autres zones d'intervention du projet

Comme précédemment mentionné, le processus qui a abouti à la révision des PDL et PAI des collectivités rencontrées durant la mission a permis de se rendre à l'évidence du niveau de préemption de la quasi-totalité. Une telle situation ne peut que soulever des interrogations sur la situation des collectivités relevant de Boké et Kindia, qui, en plus de partager en commun de nombreuses caractéristiques avec les zones de Beyla et Siguiri, sont aussi en proie à de nombreux conflits dont les causes sont affiliées à la dégradation environnementale, et où la question genre reste au centre des défis liés à leur développement. Pour cela :

- Une évaluation du contenu des PDL et PAI se doit d'être réalisée, sur la procédure des leçons et expériences apprises durant la mise en œuvre des activités de la présente mission.
- L'attention de cette évaluation devrait, à l'image des zones de Siguiri et Beyla, accordée au genre et conflits qui mettent aux prises des acteurs individuels et collectifs, tels que l'ont relevé de nombreuses études réalisées au cours de ces dernières années (Onudi, 2018, ONUDI, 2021).

17 RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Coginta, 2019. Diagnostic local de sécurité en zone minière – Boké, Kamsar, Siguiri et Kintinian. Coginta.

Human Rights Watch, 2018. « *Quels bénéficiaires en tirons-nous ?* » - Impacts de l'exploitation de la bauxite sur les droits humains en Guinée. ISBN : 9781623136611.

Institut National de la Statistique, 2017. Analyse des données du RGPH-3 – Perspectives démographiques. INS.